

**restez
chez
vous**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information ● www.lemondeadm.com

Samedi 18 AVRIL 2020 / N° 842

Prix : 20 DA

RAPATRIEMENT DES RESSORTISSANTS ALGÉRIENS BLOQUÉS À L'ÉTRANGER

LE GOUVERNEMENT MET LE PAQUET

Réunion du
gouvernement

**La Santé,
l'industrie, la
solidarité et
l'énergie au
menu**

Covid-19:

**L'Algérie reçoit
une 3e
commande de
matériel de
protection en
provenance de
Chine**

Envol de la
demande en
équipements
médicaux

**Les universités
algériennes
toutes
mobilisées pour
répondre à une
demande qui
explose**

Ministère de la
communication:

**Tous les
dossiers de
financements
étrangers de la
presse
nationale
seront ouverts**

Sécurité
alimentaire en
Afrique:

**L'Algérie
participe à une
réunion
virtuelle**

Télécommunications

**L'Algérie
déterminée à
développer
son activité
spatiale**

Transport maritime
(GATMA)

**La crise
sanitaire
entraîne une
perte de 50% du
chiffre d'affaires
du groupe**

Hydrocarbures:

**Sonatrach
signe 2 MoU
avec TPAO
(Turquie) et
Zarubezhneft
(Russie)**

Distribution de la publicité publique:

Un organisme de "veille" sur l'état de la santé

L'Agence nationale de la sécurité sanitaire devant être mise en place constituera un organisme de "veille" sur l'état de la santé dans le pays, a indiqué jeudi le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid. L'agence veillera également "sur l'état de santé des citoyens, ainsi que sur les moyens qui sont mis à sa disposition, à l'état d'hygiène, à l'état des hôpitaux". "Cette institution vient en fait en soutien à la santé pour l'alerter. Elle aura les mêmes missions que celles du Conseil économique et social. Ce nouvel organisme ne chevauchera pas avec les missions du ministère de la Santé. Le ministère occupe le terrain, c'est-à-dire les hôpitaux, les équipements. L'agence sera là pour nous observer, nous assister, nous contrôler, nous guider". Le ministre a ajouté que l'Agence sera placée directement sous l'autorité du chef de l'Etat. "Elle sera autonome. Ses membres seront évidemment désignés par le président de la République. Elle sera organisée en plusieurs directions et chaque direction aura un plan d'action", a-t-il développé. Concernant la suppression du service civil pour les médecins spécialistes, M. Benbouzid a relevé que ce dispositif "a montré ses limites depuis plusieurs années". "Par le passé, c'était obligatoire, maintenant on laisse le choix au jeune assistant. Le président de la République a pris l'option de le supprimer. Le chef de l'Etat a pris comme option de favoriser les bacheliers du Sud pour s'inscrire aux études de médecine. Il est question aussi d'une autre mesure qui concerne les médecins gé-



néralistes du sud du pays en leur permettant de faire un DEMS, sans passer par le concours, mais à condition de travailler six ans dans le Sud", a expliqué le ministre. Interrogé si les assistants qui viennent de réussir leur DEMS sont concernés par cette mesure, M. Benbouzid a répondu que "les résidents qui terminent cette année auront à chercher des postes dans les hôpitaux du nord du pays, à défaut ils iront travailler dans les structures sanitaires du sud du pays". Il a rappelé, dans ce cadre, que "le président de la République a clairement déclaré

que tout médecin spécialiste qui accepte de partir travailler dans le Sud aura un double salaire et sera hébergé, en plus d'autres avantages". Par contre, a précisé le ministre, "celui qui cherche à embrasser une carrière hospitalière devra passer le concours ou aller exercer dans les hôpitaux du sud du pays". Evoquant le système de santé, M. Benbouzid a plaidé pour "une refonte totale du système national de santé. "Nous avons constaté beaucoup de dysfonctionnements. Il faut savoir que dans certains CHU, il y a beaucoup plus de médecins que de ma-

lades hospitalisés. Il y a une mauvaise répartition des ressources, parce qu'on ne procède pas à l'identification des activités en amont pour parvenir à relever les performances de tel ou tel autre service".

L'Algérie loin des prédictions apocalyptiques

A une question sur son évaluation de la situation sept semaines après l'apparition de l'épidémie du coronavirus en Algérie, le ministre a rappelé qu'au

début de la pandémie, "plusieurs scénarii dramatiques étaient esquissés et imaginés", citant "un scientifique algérien qui avait prédit qu'à partir du 15 avril on aurait 25.000 à 30.000 cas", que "les hôpitaux seront inévitablement dépassés" et que "l'Algérie sera condamnée à endurer un scénario à l'italienne". "Pour les lits disponibles dans la réanimation, nous en avons par milliers. Il y a moins de 100 patients qui sont actuellement en réanimation. C'est dire que l'Algérie est loin de cette prédiction apocalyptique. Cela ne veut nullement dire que nous avons échappé au risque", a-t-il cependant tempéré. Les bilans actuels des contaminations se situent autour de 2.000 cas confirmés. Ce sont des chiffres qui concernent les personnes testées. Nous n'avons pas testé tout le monde. Ces statistiques se stabilisent en dents de scie, entre 60 et 90 cas nouveaux par jour". Il a expliqué qu'il était impossible aujourd'hui en Algérie, comme dans les autres pays, de pratiquer un dépistage massif. "Il y a une forte demande sur ces produits (kits de dépistage) en ces temps de crise sanitaire qui a ébranlé le monde entier. Il y a beaucoup de commandes passées à la Chine qui distribue en fonction de la disponibilité des produits fabriqués". Sur le nombre de décès en Algérie par le coronavirus, le ministre a affirmé que ce nombre était exact. "On ne peut pas cacher cela parce que le nombre de décès est également donné par les services de l'APC où on déclare les morts pour obtenir un permis d'inhumation".

Covid-19:

L'Algérie reçoit une 3e commande de matériel de protection en provenance de Chine

Une troisième commande d'équipements médicaux et de matériels de protection du Covid-19 est arrivée, vendredi à l'aéroport international d'Alger Houari Boumediène, en provenance de Chine. Transportée de Pékin par deux (2) avions militaires des forces aériennes de l'Armée nationale populaire (ANP) lors d'un vol de 38 heures, cette cargaison de 36 tonnes est principalement composée de moyens de protection et de kits de dépistage. Cette cargaison est constituée "de moyens, d'équipements et de matériels médicaux de protection et de prévention du Coronavirus, tel qu'a promis le président de la République, Abdelmadjid Tebboune", a déclaré le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière à la presse qui a supervisé le déchargement, en présence du ministre délégué de l'Industrie pharmaceutique, Djamel Lotfi Benbahmed. Cette commande "sera acheminée à la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) et à partir de là aux établissements de

santé partout sur le territoire national", a-t-il expliqué. Selon le ministre, la situation épidémiologique en Algérie est "stable et sous contrôle" grâce aux efforts de tous et aux mesures prises à l'instar de l'importation des moyens nécessaires, kits de dépistage et masques chirurgicaux". Affirmant que le stock de l'Algérie en matériel de protection était "garanti", le ministre a réitéré "l'attachement" de l'Etat à veiller à la santé des citoyens en mobilisant tous les moyens matériels et humains pour éradiquer cette pandémie. "Des indicateurs positifs sont relevés", a-t-il soutenu. A cette occasion, M. Benbouzid a salué le rôle de l'ANP dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre la pandémie Covid-19, soulignant que d'autres cargaisons sont prévues. En chiffres, M. Benbahmed a précisé que la commande réceptionnée était constituée de "5,7 millions de bavettes, 200.000 masques FFP 2 destinés aux médecins et plus de 85.000 kits de dépistage du Coronavirus". "Dans le cadre de la lutte nationale

contre le Covid-19, deux appareils des forces aériennes de type Iliouchine IL-76 ont assuré l'acheminement, de Pékin, d'une charge utile de 36 tonnes de matériels médicaux", a indiqué pour sa part, le commandant Belabed Touati Amine de la Direction de l'Information, de la communication et de l'orientation (DICO) à l'état-major de l'ANP. Selon lui, "l'Armée de l'air algérienne a acheminé à ce jour quelque 130 tonnes" de produits sanitaires, ce qui traduit "la disponibilité des unités de l'ANP à s'acquitter de leurs nobles missions au service de la patrie et du peuple notamment en cette conjoncture", a-t-il dit. Abondant dans le même sens, le commandant de bord, Tarek Kadouche a affirmé que les forces aériennes "sont constamment prêtes à accomplir leur devoir national et à servir les citoyens quelles qu'en soient les circonstances". A noter que deux cargaisons de produits sanitaires avaient été réceptionnées récemment à Alger en provenance de Pékin et de Shanghai. Lors de sa

dernière entrevue avec la presse nationale, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait rassuré les Algériens quant à la disponibilité des produits de prévention du Coronavirus, révélant

que l'Algérie avait passé commande à la Chine pour l'acquisition de 100 millions de masques chirurgicaux et 30.000 kits de dépistage.



Rapatriement des ressortissants algériens bloqués à l'étranger Le gouvernement met le paquet

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a instruit hier les ministres concernés à l'effet de procéder au rapatriement des citoyens bloqués à l'étranger suite à la suspension en mars dernier des liaisons aériennes et maritimes induite par la pandémie du Coronavirus et ce, en application des directives du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Dans ce cadre, les citoyens concernés par cette opération de rapatriement et détenteurs de billets retour vers l'Algérie sont invités à s'inscrire, dès à présent, sur les sites internet www.pm.gov.dz – www.mae.gov.dz – www.interieur.gov.dz (rubrique Rapatriement des citoyens bloqués à l'étranger) en renseignant toutes les informations requises en vue de les recenser et les contacter. Par ailleurs et s'agissant de la prolongation du délai d'inscription au pèlerinage sessions 2020/2021, les services du Premier ministre signalent que la date limite de l'inscription sur les sites précités sera le Jeudi 23 avril 2020, ce qui permettra à l'issue, de mobiliser la flotte aérienne et maritime nécessaire pour la concrétisation de cette importante opération de rapatriement. Enfin, les citoyens rapatriés seront soumis aux mesures préventives de confinement sanitaire au niveau des structures recensées à cet effet, où un suivi médical approprié leur sera dispensé. Il faut rappeler que depuis le début de la crise sanitaire du coronavirus, l'Algérie a rapatrié plus de 10.000 de ses ressortissants à l'étranger, alors que la quasi-totalité des espaces aériens à travers le monde sont fermés. Ces mesures de rapatriement des Algériens des ports et des aéroports à l'étranger, avaient été prises suite aux instructions du Président de la République après la propagation de la pandémie Covid-19. Face à une situation qui ne cesse de se compliquer chaque jour davantage, le chef de l'Etat avait tenu à rassurer quant aux

capacités de l'Algérie à faire face à la propagation de la pandémie du coronavirus, assurant que "notre pays est totalement prêt à faire face à la pandémie" et que le respect des mesures préventives permettra de traverser "calmement" cette crise. Rappelant que l'Algérie avait été parmi les premiers pays à prendre des mesures face à la propagation de cette pandémie et ce, avant même les pays européens", il a cité à ce propos "la fermeture des écoles, des lycées, des universités voire même les stades" en tant que mesure préventive. A ce propos, le Président de la République a annoncé la prolongation de la fermeture des écoles, des Universités et des centres de formation professionnelle et ce, dans le cadre des mesures de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus. S'agissant des décisions prises, M. Tebboune a déclaré que "dès l'enregistrement du premier cas de coronavirus, introduit par un ressortissant étranger, nous avons été les premiers à effectuer des contrôles aux niveaux des aéroports et des ports et à rapatrier nos ressortissants, notamment de Wuhan (Chine), et à les placer en quarantaine". A ceux qui prétendent que l'Algérie a tardé à prendre des mesures préventives contre l'épidémie, le président de la République a estimé que ces allégations procèdent d'une "virulente attaque" contre l'Algérie, évoquant "des parties qui ne digèrent toujours pas la stabilité dont jouit notre pays". L'Algérie, a-t-il déclaré, "n'a rien à cacher" concernant cette épidémie, ajoutant que "la situation est sous contrôle, car nous disposons des moyens permettant de faire face à la pandémie, même en phase 5, d'autant que les capacités de l'Armée nationale populaire (ANP) n'ont pas encore été utilisées». Concernant les moyens matériels et le manque d'équipements de protection, M. Tebboune a expliqué que "le facteur surprise et l'urgence

déclarée par l'Etat ont entraîné, dans certains cas, des perturbations dans la distribution en dépit de la disponibilité des moyens globalement", précisant que face à cette situation, des stocks ont été puisés dans certaines wilayas pour être orientés vers d'autres. Le Président Tebboune a souligné, dans ce sens, que le Covid-19 a été une opportunité pour relancer l'industrie nationale dans nombre de créneaux, notamment les gels hydro alcooliques et les masques, précisant que "la machine de production nationale s'est mise en route" avec une production quotidienne de quelque 80.000 à 90.000 unités outre une hausse notable de la production des produits désinfectants. Et d'ajouter qu'à ces capacités nationales disponibles s'ajoutera la commande passée à la Chine pour l'acquisition de 100 millions de masques chirurgicaux et 30.000 kits de dépistage, faisant savoir que la réception est prévue "dans trois à quatre jours". S'agissant des capacités financières, le Président de la République a rappelé "l'affectation, dans un premier temps, de 370 mds de centimes pour l'acquisition de moyens de prévention et la réalisation de travaux d'aménagement et autres, puis de 100 millions USD, évoquant également une proposition d'aide de 130 millions USD de la part la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI). Réitérant que le problème n'est pas d'ordre financier (...), il a déclaré "je pourrai prendre ici la décision de mobiliser un (1) mds USD pour la lutte contre le Covid-19", faisant remarquer que les réserves de change de l'Algérie s'élevaient à 60 mds Usd. Et d'ajouter "que celui qui veut nous aider spontanément soit le bienvenu et ceci sera pour nous un geste d'amitié, mais nous ne demanderons pas l'aumône (...)" nous avons suffisamment de moyens». Par ailleurs, le Président de la République s'est félicité de la relation d'amitié exis-



tante entre l'Algérie et la Chine, et de leurs accords de coopération stratégiques dans plusieurs domaines. "La Chine est un pays ami très proche et cette amitié ne plait pas à certains", a révélé le Président Tebboune, ajoutant que cette forte amitié remonte à la période de la Guerre de libération et s'est renforcée après l'indépendance. "C'est donc tout naturellement que l'Algérie a répondu à l'appel de la Chine en lui envoyant, en février dernier, des aides pour lutter contre la propagation du COVID-19", a expliqué M. Tebboune. Pour le président Tebboune, l'élan de solidarité de la Chine envers l'Algérie à travers l'envoi d'aides médicales et de médicaments permettra de bénéficier de l'expérience de ce pays qui a pu venir à bout de l'épidémie. Concernant ce qui a été colporté au sujet de l'envoi de l'équipe médicale chinoise à l'hôpital militaire d'Aïn Naâdja, le président de la République a affirmé que l'institution militaire comptait des milliers d'experts médicaux et paramédicaux, et qu'elle ne nécessitait aucune aide médicale extérieure, soutenant que les médecins spécialistes et les infirmiers de l'institution militaire vont apporter leur soutien aux hôpitaux civils pour faire face à cette pandémie. S'agissant de la Chloroquine, médicament produit locale-

ment, M. Tebboune a indiqué que le protocole thérapeutique à base de Chloroquine contre le nouveau coronavirus (Covid-19) avait montré son efficacité sur certains patients, rappelant que l'Algérie avait été parmi les premiers pays à utiliser ce médicament. Estimant que le débat sur l'efficacité de ce médicament est un débat scientifique et non politique, le président de la République a évoqué, en citant le ministre de la Santé, des indicateurs positifs, ajoutant toutefois que le résultat final sera visible au bout de dix jours, soit à la fin du protocole. L'Algérie dispose, selon M. Tebboune, d'un stock permettant le traitement de 200.000 Algériens. Par ailleurs, le Président de la République a mis en avant l'impératif de faire preuve de discipline face au Coronavirus (Covid-19). Il a exploré en effet le manque de la discipline "dans l'application des conseils des médecins et le respect du confinement sanitaire", exhortant, dans ce sens, les citoyens à "éviter les rassemblements et à craindre pour leurs familles et pour eux-mêmes". Le Président Tebboune a affirmé que les médecins algériens étaient parmi "les meilleurs dans le monde" et que le pays disposait de "tous les moyens" pour faire face à cette pandémie.

M.Hamdi

Réunion du gouvernement La Santé, l'industrie, la solidarité et l'énergie au menu

Le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad, a présidé, le jeudi 16 avril 2020, une réunion du gouvernement, en visioconférence, consacrée à l'examen d'un avant-projet de loi relatif au secteur de la justice ainsi que deux projets de décrets exécutifs relatifs au secteur de la santé. Par ailleurs et conformément à l'ordre du jour de la réunion, il a été procédé à la poursuite de la présentation de plusieurs exposés sectoriels liés, essentiellement, à la prise en charge des familles démunies, la situation du marché mondial des hydrocarbures, la réforme économique concernant le secteur de l'industrie et enfin, une communication se rapportant à l'évaluation de la situation sanitaire au niveau national, notamment celle liée au coronavirus (Covid-19) et enfin une communication sur l'effort des jeunes promoteurs de start-up avec des moyens novateurs dans la lutte contre le Covid-19.

1- Le gouvernement a entendu un exposé du Ministre de la justice, garde des sceaux sur un avant-

projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant sur le code pénal. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'actualisation régulière des incriminations prévues par le code pénal pour prendre en charge les nouvelles menaces qui portent atteinte à l'ordre public, à la cohésion sociale et à la stabilité de notre pays.

2- Le gouvernement a entendu la présentation du Ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière d'un projet de décret exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'équipe sanitaire mobile instituée auprès des établissements publics de santé. Ce projet vise à assurer une meilleure couverture sanitaire des populations éparses et/ou nomades, habitant les régions des Hauts Plateaux et du Sud ainsi que les populations de certaines communes enclavées du Nord du pays. Cette couverture sanitaire mobile est appelée à couvrir notamment, les activités suivantes :

- les consultations, soins et dépistage,

- la mise en œuvre et le suivi des programmes de vaccination,
- le contrôle prénatal et postnatal afin réduire la mortalité maternelle et infantile,
- le planning familial,
- la surveillance nutritionnelle.

3- Le gouvernement a ensuite pris connaissance d'un projet de décret exécutif modifiant le décret exécutif n°19-379 du 31 décembre 2019 définissant les modalités de contrôle administratif, technique et sécurité des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes. Le projet de décret exécutif a pour but de modifier les dispositions de l'article 41 du décret exécutif n°19-379 du 31 décembre 2019. L'amendement de cet article vise à prolonger d'une durée de six (6) mois le délai prévu pour les structures et les établissements publics et privés de santé, afin de se conformer aux dispositions de ce décret exécutif.

La prorogation du délai fixé initialement vise à permettre aux structures et établissements publics et privés de disposer du temps nécessaire pour adapter les outils et les supports de gestion

dédiés aux substances et aux médicaments ayant des propriétés psychotropes.

4- Le gouvernement a entendu un exposé du Ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire relatif aux modalités et conditions de la prise en charge, dans le cadre des opérations de solidarité, des familles nécessiteuses impactées par la crise sanitaire et celles concernées par les opérations de solidarité prévues pour le mois de Ramadan.

5- Le gouvernement a entendu une présentation du Ministre de l'énergie sur la situation du marché mondial du pétrole, ses perspectives et ses impacts et ce à la lumière des décisions prises lors de la 10ème réunion ministérielle extraordinaire de l'OPEP+ tenue le 12 avril 2020.

6- Le gouvernement a entendu un exposé du Ministre de l'industrie et des mines sur la réforme de la gouvernance économique du secteur de l'industrie.

A cet effet, le ministre a fait état de différents axes de réforme qui concernent les domaines suivants

- La réorganisation de l'administration centrale et locale du ministère de l'industrie ainsi que des établissements publics qui lui sont rattachés pour être en capacité de conduire les réformes,
- le cadre légal régissant la promotion de l'investissement,
- la gestion du secteur public économique marchand,
- le dispositif régissant les industries de montage,
- Révision du dispositif régissant la sous-traitance industrielle et les activités d'usinage,
- la rationalisation des encouragements à l'emploi industriel en favorisant les emplois à forte valeur ajoutée dans la détermination des avantages,
- la mise à jour des avantages fiscaux liés aux investissements des entreprises.

7- Le gouvernement a entendu la communication du Ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière sur l'évolution de la situation sanitaire au niveau national liée au Covid-19 ainsi que les dispositions prises par les pouvoirs publics pour faire face à cette situation.

Envol de la demande en équipements médicaux

Les universités algériennes toutes mobilisées pour répondre à une demande qui explose

Alors que la concurrence pour s'approvisionner en équipements médicaux s'accroît sur le marché international en ces temps de pandémie, en Algérie les universités sont toutes mobilisées pour répondre à une demande qui explose. Depuis plus d'un mois, la consommation des équipements médicaux nécessaires à la prise en charge des malades atteints par le covid19 augmente au fur et à mesure de la progression de l'épidémie. La demande des masques chirurgicaux, des respirateurs artificiels, de certains médicaments utilisés en réanimation, des tenues de protection ou de gel hydro-alcoolique est sans précédent. Pour faire face à ce défi, plusieurs universités algériennes se sont lancées dans la production d'équipements médicaux indispensables à la lutte contre le coronavirus. A Alger, l'Université des Sciences et Technologies Houari Boumediene (USTHB) est l'un des établissements d'enseignement supérieur qui participent à l'effort de production du matériel médical nécessaire pour affronter la crise sanitaire du coronavirus. Pas moins de 100.000 flacons de gel hydro-alcoolique ont été déjà produits à la faculté de Biologie et distribués aux hôpitaux, a affirmé le recteur de cette université, Djamel Eddine Akkrèche. "Actuellement, il y a un groupe d'étudiants biologistes, mais aussi de chimistes, encadrés par des enseignants, qui fabriquent du gel hydro-alcoolique et le distribuent aux hôpitaux", a-t-il indiqué, précisant qu'il "l'université s'est chargée d'acheter les matières premières" nécessaires à la production de ce gel. L'université compte renouveler l'opération, dans les prochains jours, avec le soutien d'une entreprise privée qui fournira les matières premières et se chargera de la livraison. "En contrepartie, la moitié de cette production ira aux hôpitaux et établissements hospitaliers relevant de la wilaya d'Alger, mais aussi aux étudiants, notamment étrangers, confinés au niveau de la cité universitaire située en face de l'USTHB".



L'USTHB veut produire de la Chloroquine et des respirateurs

En plus de la production du gel hydro-alcoolique, l'USTHB veut se lancer dans la production de la Chloroquine, actuellement expérimentée dans plusieurs pays dont l'Algérie, contre le covid19. "Une équipe de chercheurs est sur ce projet mené conjointement avec le Centre de recherche et d'analyse physico-chimique (CRAPC) situé à Bou Ismail (Tipasa)", a-t-il indiqué, soulignant que les universités de Mostaganem et de M'sila ont participé à l'effort de fourniture des matières premières nécessaires à la réalisation du projet. "Le CRAPC

va assurer le contrôle du produit obtenu. On verra après avec le ministère de la Santé pour une éventuelle validation du produit pour une production à grande échelle", a-t-il expliqué. L'USTHB envisage même un partenariat avec le groupe pharmaceutique Sidal pour la production de la Chloroquine. "Dès qu'on obtiendra le produit on prendra attache avec Sidal. Il n'y a pas de problèmes sur ce plan parce que nous avons une convention-cadre avec ce groupe". L'Université prévoit, en outre, de fabriquer des respirateurs artificiels, autres équipements stratégiques actuellement en tension. Selon le recteur de l'USTHB, les étudiants en Master de la faculté de Génie mécanique et Génie des procédés ont développé un prototype qu'ils veulent produire à grande échelle. "J'ai donné mon accord

pour qu'ils lancent la production. Ils ont tout le nécessaire pour le faire dans un délai de 15 jours à un mois. Ils sont sur un modèle qui est réalisable facilement", a-t-il soutenu. Déterminés à participer à l'effort national de lutte contre le coronavirus, les étudiants de cette faculté vont lancer, en outre, la production de "visières avec une matière bon marché".

La faculté de Médecine pleinement mobilisée

La demande de gel hydro-alcoolique qui a considérablement augmenté depuis le début de l'épidémie du nouveau coronavirus, a incité la faculté de Médecine d'Alger à produire cette solution, renforçant la production

des fabricants traditionnels. "Nous avons produit 400 flacons de 400 ml. Une production réservée pour des dons à différents établissements de santé", a affirmé le Secrétaire général de la faculté de Médecine, Nacer Eddine Tifoura. Cette production, a-t-il poursuivi, a permis d'approvisionner différents services du CHU de Beni Messous, le service de Médecine légale du CHU Mustapha Pacha, le CPMC, et le service de neurochirurgie de l'hôpital Ait Idir. Par ailleurs, la faculté de Médecine d'Alger s'est lancée dans un autre projet "très ambitieux", pour contribuer à la lutte contre le Coronavirus, selon M. Tifoura qui a refusé, toutefois, d'en dévoiler les contours. "Il est sur le point d'être finalisé et une annonce sera faite prochainement". Pour répondre à l'envol de la demande de gel hydro-alcoolique, la faculté des Sciences d'Alger s'est organisée, de son côté, pour produire "plus de 600 flacons de 500 ml" de cette solution, conformément aux normes de l'OMS, a fait savoir le Doyen de cette faculté, Abdelhakim Boudis. Cette production, réalisée grâce à l'apport d'une entreprise privée qui a offert à la faculté des Sciences les flacons de conditionnement, a été distribuée gratuitement aux établissements hospitaliers, à l'Ecole de police et à des associations de la wilaya d'Alger, et aux pompiers. Pour pallier la pénurie d'équipements de protection, la faculté des Sciences s'est aussi lancée dans la fabrication de visières et des masques. "Nous avons produit, jusqu'à présent, (200) visières que nous avons distribuées aux CHU de Béni Messous et Mustapha Pacha, à l'hôpital de Zéralda, et à des associations, ainsi que 500 bavettes", a précisé M. Boudis, soulignant que ces bavettes n'ont pas vocation à remplacer les masques FFP2, réellement protecteurs, mais elles peuvent être utiles dans certains cas. Cette faculté a préparé également pour le ministère de l'Enseignement supérieur, à la demande de ce dernier, des solutions antiseptiques de pulvérisation.

Ministère de la communication:

Tous les dossiers de financements étrangers de la presse nationale seront ouverts

Le ministère de la Communication a indiqué jeudi que tous les dossiers de financements extérieurs au bénéfice de la presse ou de tout autre secteur seront ouverts, ces financements étant "absolument interdits" par la loi. "Tous les dossiers de financements extérieurs au bénéfice de la presse ou de tout autre secteur seront ouverts, c'est-à-dire mis à plat par les instances ad hoc de l'Etat. Cet examen et cette exposition en détail seront effectués sous l'angle de ce que ces financements étrangers recèlent comme atteintes caractérisées à la souveraineté nationale. Ces financements ali-

mentent, par ailleurs, les résistances aux réformes patriotiques souhaitées", a affirmé le ministère. Le ministère de la Communication a rappelé que le premier responsable du secteur, Dr. Ammar Belhimer, porte-parole du gouvernement, avait récemment appelé tous les acteurs de la presse nationale au "strict respect de la loi, notamment en ce qui concerne les financements étrangers" et avait précisé que "ces financements extérieurs quelles qu'en soient la nature, l'origine et la provenance sont absolument interdits". Rappelant également que les financements extérieurs de la presse sont prohi-

bés en vertu de la loi organique n° 12-05 du 1er janvier 2012 relative à l'Information et de la loi n° 14-04 du 24 février 2014 relative à l'activité audiovisuelle, le ministère de la Communication a relevé que "les financements étrangers de quelque activité que ce soit sont encadrés par la loi à laquelle nul ne peut déroger". S'agissant de la presse nationale, l'article 29 de la loi sur l'Information stipule, en effet, de manière "claire et précise", que "l'aide matérielle directe et indirecte de toute partie étrangère est interdite", a noté la même source, ajoutant que le même article oblige tous les médias écrits et

audiovisuels à "déclarer ou à justifier l'origine des fonds constituant leur capital social et ceux nécessaires à leur gestion, conformément à la législation en vigueur". A propos des télévisions et des radios hertziennes ou satellitaires, des WebTV et des Web-radios, la loi n° 14-04 du 24 février 2014 "énonce, par ailleurs, et de manière nette, la stricte obligation de justifier de +l'exclusivité nationale+ du capital social ainsi que de +l'origine des fonds investis+". Cette mise à plat des financements étrangers "s'inscrit en droite ligne de l'entreprise de redressement national que le président de la République, Mon-

sieur Abdelmadjid Tebboune, a la ferme volonté de mener à son terme, et qui passe par une remise à plat des bases institutionnelles et juridiques de l'Etat et de l'économie". Il s'agit dans ce cadre de "procéder à un état des lieux sans concessions pour aboutir à une reconstruction totale de l'Etat qui est la base solide sur laquelle reposera la Nouvelle République dont les 54 engagements présidentiels de l'élection présidentielle du 12 décembre 2019 ont en esquisse les lignes directrices".

Yasmina Derbal

L'or noir

Les prix du pétrole toujours affectés par la chute de la demande et une offre abondante

Les prix de l'or noir, en dépit d'une légère hausse, restent bas et loin des niveaux escomptés par les pays exportateurs de pétrole, dont les économies dépendent fortement des hydrocarbures, alors que l'entrée en vigueur de l'accord de l'Opep+ autour d'une baisse de production historique, est prévue dans deux semaines. Quelques jours après la signature de cet accord, les prix du pétrole restent bas, le prix du panier de quatorze pétroles bruts (ORB), qui sert de référence à l'Opep, ayant poursuivi sa chute en s'établissant à 17,51 dollars mercredi. Ce panier de référence de pétrole brut de l'Opep introduit en 2005, s'était établi à 19,70 mardi après avoir terminé la semaine écoulée à 21,77 dollars, selon les données de l'Organisation publiées jeudi sur son site web. Jeudi matin, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin valait 28,19 dollars à Londres, en hausse de 1,81% par rapport à la clôture de mercredi, tandis qu'à New York, le baril américain de WTI pour mai gagnait 0,70%, à 20,01 dollars. Ces prix sont enregistrés dans un contexte mondial marqué par une chute de la demande d'or noir, en raison de la paralysie économique généralisée due au Covid-19, expliquent plusieurs analystes. Dimanche dernier, les membres de l'Organisation de l'Opep et leurs principaux partenaires non-Opep, à leur tête la Russie, ont entériné un accord portant sur une baisse massive de leur pro-



duction s'étalant sur deux ans et qui débutera avec une coupe de 9,7 millions de barils par jour (mbj) pour mai et juin afin de rééquilibrer le marché et de relancer les prix du brut. Mais, la baisse de demande de l'or noir causée par le ralentissement de la cadence de l'activité économique, dans le cadre des mesures prises par les pays à travers le monde pour endiguer la propagation du Covid-19, notamment l'arrêt des transports et autres activités consommatrices des produits pétro-

liers. L'expert en pétrole et ancien Pdg de Sonatrach, Nazim Zouiouche a expliqué, dans une récente déclaration, au lendemain de la Conclusion de l'accord de baisse de production Opep+ que ce dernier « aura un impact de courte durée sur les prix de l'or noir qui baisseront à nouveau suite à la crise sanitaire, due à la pandémie du coronavirus qui continuera d'influer sur l'activité économique mondiale, d'où le maintien de la baisse sur la demande pétrolière ». Les

cours de pétrole reposent essentiellement sur la règle de l'offre et la demande qui fixe la fluctuation des cours en bourse. Par conséquent, il n'y aura pas d'équilibre des prix internationaux de l'or noir sur le marché, sauf en cas de réduction du stock mondial et de reprise de l'activité et de la croissance économique à travers le monde à une cadence normale, selon l'expert. Pour d'autres spécialistes, même avec un respect rigoureux des coupes, l'Opep+ ne sera pas en me-

sure de résoudre le problème du débordement des stocks à court terme, estiment des analystes. L'expert pétrolier international, Mourad Preure avait expliqué qu'une baisse de production de l'Opep+ « sera sans effet sur les prix, ou bien à un effet réduit et limité dans le temps ». Car il s'agit désormais d'une « crise structurelle, inédite par sa violence et son ampleur, de l'économie mondiale qui induit une baisse durable de la demande ». Jeudi, l'Opep a confirmé dans son rapport mensuel « un choc historique, brutal, extrême et d'ampleur planétaire » pour le marché de l'or noir. Elle s'attend une consommation mondiale atteignant cette année 92,82 millions de barils par jour (mbj), soit une baisse « sans précédent » d'environ 6,85 mbj par rapport à 2019. Le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab, qui assure la présidence de la conférence de l'Opep avait déclaré lundi dernier que l'équilibre du marché sera favorable à la stabilisation des prix soulignant pour sa part « qu'il est question d'offre et de demande, sachant que la demande est actuellement en net recul, en raison d'un double choc induit par l'impact de la pandémie du nouveau coronavirus sur l'économie mondiale, vues les mesures préventives prises, y compris le gel du transport aérien et maritime, et ce de par l'approvisionnement des marchés internationaux en quantités importantes de pétrole ».

Covid-19:

Pour une législation d'urgence pour gérer les relations de travail

Le cadre juridique régissant les relations de travail doit être renforcé par des mesures permettant de faire face aux situations d'urgence durant les périodes de crises à l'instar de la pandémie de Covid-19, ont recommandé jeudi deux experts juridiques. "Les employeurs ont besoin d'un ancrage juridique pour gérer les relations de travail pendant cette période. Il nous faut une législation d'urgence afin de clarifier certaines notions comme le travail à temps partiel ou le télétravail", a indiqué le consultant en droit du travail, Habib Si Ali, lors d'une téléconférence organisée par le Forum des chefs d'entreprise (FCE), sur la gestion du personnel suite aux mesures de prévention prises par le gouvernement. Le gouvernement avait décidé, afin de lutter contre la propagation du coronavirus, de prendre plusieurs mesures dont la suspension de certaines activités commerciales et l'obligation de libérer 50% du personnel des entreprises des secteurs publics et privées. Pour se conformer à ses dispositions et devant l'impact négatif de la conjoncture sur les revenus de leurs entreprises, les employeurs ont dû imposer à leurs collaborateurs de prendre leurs reliquats de jours de congé ou d'anticiper le congé annuel, une procédure "permise par la loi en vigueur", selon M. Si Ali. Par contre, il n'est pas possible, sur le plan réglementaire, d'imposer aux employés un congé sans solde sans un accord préalable entre les deux parties, souligne-t-il. Concernant la rémunération, M. Si Ali estime qu'il était "légal" de modifier la rémunération des employés en fonction du temps de travail effectif. "Les employeurs ne sont pas tenus de respecter le salaire fixé initialement dans le contrat de travail", si le travailleur est converti au régime de temps partiel en raison des mesures du confinement, a-t-il avancé. Evoquant le chômage partiel, le consultant a affirmé que l'Algérie dis-

posait déjà d'un mécanisme de sauvegarde d'emploi à travers la CNAC depuis 1994, mais qui n'était adapté à ce type de situation. Sur ce point, l'avocat-associé au cabinet L&P (DLA Piper Africa), Mounir Ait Belkacem, a relevé que les modalités de chômage technique doivent s'appuyer actuellement sur les négociations collectives avec les représentants des travailleurs, ce qui permettra de couvrir une partie des salaires pendant la période d'arrêt d'activité. Toutefois, il est important de revoir le cadre juridique algérien afin de permettre notamment de couvrir la partie restante du salaire par l'Etat, a-t-il poursuivi. S'agissant du télétravail, M. Ait Belkacem a mis en exergue, là aussi, la nécessité de mettre à jour la législation actuelle pour mieux définir les droits et devoirs de chaque partie pour ce mode de travail. L'expert souligne, dans ce sens, qu'au-delà des reliquats et des congés annuels, l'employeur doit déclencher une négociation avec les représentants des travailleurs pour prendre des décisions qui concernent la gestion du personnel (salaires, congés, horaires de travail, chômage partiel, etc.). Sur les leçons à tirer de cette crise sanitaire, M. Ait Belkacem a jugé impératif d'accélérer le processus de réformes économiques et juridiques afin d'assurer une pérennité pour l'emploi, même dans ce type de situation. Selon lui, "la crise pétrolière depuis 2014, l'instabilité politique de 2019 puis la crise sanitaire de 2020 sont en réalité des révélateurs de dysfonctionnement interne plutôt que des causes de notre mal économique". De son côté, M. Si Ali estime que la crise de Covid-19 doit être une occasion pour les entreprises de revoir la fiabilité de leurs modes de gestion des ressources humaines, de sécuriser les contrats et mettre fin à certaines irrégularités. Intervenant lors de cette téléconférence, le président du FCE, Sami Agli, a appelé à une "solidarité employeur-employés"

afin de trouver des solutions concertées pour faire face à la conjoncture. "Comparativement à beaucoup de pays, nous avons peu de marges de manœuvre en matière de sauvegarde de l'emploi, nous devons s'adapter à travers des mesures concrètes ».



Transport maritime (GATMA) La crise sanitaire entraîne une perte de 50% du chiffre d'affaires du groupe

Pénalisé par la suspension de l'activité de transport de voyageurs, en raison de la pandémie du Coronavirus, le Groupe algérien de transport maritime (GATMA) qui a perdu, en conséquence, 50 % de son chiffre d'affaires, continue d'assurer ses autres activités, notamment le transport de marchandises, a indiqué le DG du Groupe, Smain Larbi Ghomri. A l'arrêt depuis la décision du Gouvernement de suspendre les dessertes maritimes de voyageurs, à la mi-mars, à l'effet de renforcer les mesures de prévention contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) sur le territoire national, la suspension de l'activité de transport maritime de voyageurs a entraîné une perte de 50 % du chiffre d'affaires du Groupe GATMA, a expliqué M. Ghomri. Hormis les dessertes de rapatriement de ressortissants algériens opérées par l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV), filiale du Groupe Gatma, depuis l'Espagne vers Oran (450 personnes) et depuis la France (Marseille) vers Alger (800 personnes), la flotte nationale de transport de voyageurs, composée de trois navires, est à l'arrêt depuis. Estimant que cette activité est "très impor-



tante" pour le Groupe, en termes de chiffres d'affaire, M. Ghomri a souligné que "la baisse de 50% du chiffre s'approche du deuxième mois consécutif", soit depuis le début des fermetures des frontières en raison du Coronavirus à travers le monde entier. Cette baisse, coïncide avec la saison estivale, soit "la saison haute", qui devait commencer en mois de mars, ce qui "accentue" les

pertes pour l'ENTMV et le Groupe Sollicité pour une estimation des pertes financières engendrées par l'arrêt de cette activité, le responsable a indiqué qu'il "est prématuré d'établir un bilan exact et global, car les navires de marchandises continuent d'opérer normalement et cette activité est également incluse dans le chiffre d'affaire du Groupe». À cet effet, il a fait savoir

que les navires algériens de transport de fret, au nombre de dix (10), continuent à assurer normalement leurs activités dans l'import et l'export des marchandises de et vers l'Algérie. Dans ce sillage, M. Ghomri a indiqué que l'activité de transport de fret a enregistré une baisse au début du confinement mais "elle a rapidement repris, car les opérateurs économiques et les

armateurs, à travers le monde, devaient préserver leurs marchés et alimenter leurs réseaux de distribution pour préserver l'emploi». Pour les risques, il a expliqué que "le contact humain est réduit dans ce genre d'activités, car une fois accostés, les navires sont chargés et déchargés à travers des moyens mécaniques, donc, tous les membres des équipages restent confinés à l'intérieur, sauf celui qui s'occupe des démarches administratives ou papiers, se déplace avec des moyens de protection, ce qui diminue les risques de contamination". Pour l'Algérie, M. Ghomri a fait savoir que les échanges de marchandises n'ont pas été impactés et le transport des produits industriels, comme l'acier, la quincaillerie, la pièce de rechange, les produits chimiques, se poursuit normalement à travers des navires algériens. Mieux encore, le transport d'autres produits, comme les céréales, la poudre de lait et les produits pharmaceutiques, a même enregistré une augmentation en cette période de crise sanitaire, a souligné M. Ghomri, assurant que le Groupe Gatma "poursuivra sa mobilisation pour être au service de l'économie nationale".

Agriculture Lancement d'un processus de modernisation des instituts de recherche agricole

Un processus de modernisation et de renforcement des capacités des institutions de recherche relevant du ministère de l'Agriculture et du développement rural, a été lancé jeudi pour renforcer la sécurité alimentaire et la diversification de l'économie nationale. Les grandes lignes de cette démarche ont été dévoilées jeudi par le ministre du secteur, Cherif Omari, lors d'une réunion avec les cadres centraux et locaux ainsi que les directeurs des entités techniques, de recherche et socioéconomiques. "Cette démarche a pour objectif de donner les moyens aux entités d'appui technique et de recherche afin qu'elles contribuent efficacement à la dynamique du secteur, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la diversification de l'économie nationale, à travers la modernisation de l'agriculture». Concrétisée par la signature d'une convention entre les ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, cette démarche permet notamment de reconnaître le chercheur exerçant dans les entités techniques, socio-économiques et de recherche relevant du secteur agricole. Elle vise aussi, souligne le ministre, à créer des entités de recherche au sein de ces structures. Ainsi, six unités de recherche-crées auprès des établissements publics d'appui technique et scientifiques ont pour mission notamment la détection des fléaux agricoles, la protection phytosanitaire des cultures ainsi que l'amélioration de la production, productivité et de la qualité des produits arboricoles et viticoles. Six directeurs ont été à cet effet nommés à la tête de ces structures de recherche, alors que les canevas de demande de budget triennal de recherche de ces unités ont été validés par le Comité sectoriel permanent de la recherche scientifique et technologique (CSPRSDT), informe le communiqué. Soulignant que la validation de la création de nouvelles unités de recherche auprès d'autres instituts était en cours, le ministère a, entre autres, cité les unités de gestion des ressources en sol et en eau, de développement de la filière phoenicoles et de connaissance, conservation et valorisation de la biodiversité. Par ailleurs, 14 projets à impact socio-économique relatifs essentiellement au développement de l'agriculture dans le sud-ouest du pays, à la création d'une banque de semences forestières et à la lutte contre la chenille processionnaire du pin, ont été élaborés et proposés dans le cadre du soutien scientifique et technique des activités du secteur. Des réseaux thématiques de recherche et développement des filières agricoles comme l'oléiculture et l'apiculture ont été mis en place dans le cadre de cette dynamique de la structuration de la recherche et le développement agricole.

Sécurité alimentaire en Afrique: L'Algérie participe à une réunion virtuelle



L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union Africaine (UA) et ses partenaires internationaux se sont engagés ce jeudi 16 avril à soutenir l'accès des populations les plus vulnérables d'Afrique à l'alimentation et à la nutrition, en fournissant aux Africains des programmes de protection sociale, en minimisant les perturbations afin de garantir une circulation et un transport sans risque des personnes dont le travail est essentiel, en assurant le transport et la vente de biens et services et en gardant les frontières ouvertes afin de favoriser le commerce alimentaire et agricole sur

le continent. Le document a été adopté à l'occasion d'une réunion virtuelle organisée par l'UA et la FAO. Tous les 55 Etats membres étaient représentés avec notamment 45 ministres. Dans son allocution d'ouverture, QU Dongyu, le Directeur général de la FAO, a indiqué qu'il était nécessaire d'agir vite et de manière stratégique pour pouvoir réduire les impacts de la pandémie du COVID-19 sur la sécurité alimentaire en Afrique. « Les fermetures des frontières ont pour effet de restreindre le commerce et de limiter la disponibilité alimentaire dans de nombreux pays, en particulier dans ceux qui dépendent des importations

alimentaires, « a-t-il déclaré. Pour rappel, le Président de la République avait donné ses orientations tout au début de la crise sanitaire pour faire face à une conjoncture qui reste difficile mais face à laquelle l'Etat dispose des moyens nationaux pour y faire face. A ce titre, M. le Président de la République avait instruit les membres du gouvernement pour prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour juguler les effets de cette conjoncture adverse sur l'économie nationale mais aussi pour que le citoyen ne soit en aucun cas touché ni dans son revenu, ni dans son quotidien.

Moussa O

Télécommunications L'Algérie déterminée à développer son activité spatiale

Le ministre de la Poste et des télécommunications, Brahim Boumzar a mis en avant jeudi la détermination de l'Algérie à développer son activité spatiale nationale dans le domaine des télécommunications. S'exprimant lors de la séance d'ouverture de la 43e session de l'Assemblée générale d'ARABSAT, tenue en visioconférence en raison de la propagation du Covid-19, le ministre a souligné que l'Algérie réaffirmait sa détermination à coopérer avec ARABSAT et à tirer profit de sa grande expérience dans ce domaine

vital. Affirmant qu'ARABSAT figurait parmi les projets communs les plus réussis, le ministre a qualifié ARABSAT de "pionnière" dans le domaine des télécommunications spatiales pour ses services fournis au Monde arabe depuis plus de 40 ans, souhaitant la création, dans la région arabe, d'organisations semblables dans tous les domaines. Lors de cette réunion présidée par le royaume hachémite de Jordanie, M. Boumzar a rappelé que "l'Algérie, tout en étant déterminée à développer son activité spatiale nationale dans le domaine des

télécommunications, affirme qu'elle poursuivra son appui à ARABSAT". Le ministre a annoncé "officiellement la passation de la présidence au royaume hachémite de Jordanie représenté par le chef du gouvernement jordanien, Omar Razzaz". A l'ouverture de cette session, M. Boumzar a transmis au Roi Abdallah II de Jordanie les salutations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui lui souhaite tout le succès et la réussite au service de l'intérêt du peuple jordanien frère.

Houda H

Cacao



Le cacao est la poudre obtenue après broyage de l'amande des fèves de cacao fermentées et torréfiées, produites par le cacaoyer. En fait, la valeur « poudre de cacao » n'est qu'une acception du terme cacao parmi d'autres, c'est le sens le plus fréquent pour un locuteur francophone moyen de l'hémisphère Nord, les autres valeurs ne se rencontrant que dans le vocabulaire de spécialité des locuteurs travaillant dans la filière cacao. Une première série d'opérations effectuées dans les pays de production du cacao, permet de passer du fruit du cacaoyer aux fèves de cacao fermentées et séchées, qui une fois vendues aux quelques entreprises multinationales de l'industrie chocolatière, vont ensuite être torréfiées, concassées, triées pour séparer les fragments de coque et d'embryon, pour n'en garder que les cotylédons qui seuls donnent la pâte de cacao (ou masse de cacao) après broyage. Ce produit semi-fini subit un pressage pour séparer la partie grasse, ou beurre de cacao, de la matière sèche, ou tourteaux. La poudre de cacao s'obtient en broyant les tourteaux. La poudre de cacao sert à fabriquer une boisson énergisante, appréciée en hiver, nommée « chocolat chaud », fait avec du cacao en poudre, du lait et du sucre. 95 % de la production mondiale de cacao provient d'une agriculture familiale paysanne vivant de un à trois hectares de plantation de cacaoyers. Plus de 5 millions de petits planteurs de cacao des régions tropicales, ont produit 5,2 millions de tonnes de fèves de cacao fermentées en 2017, qu'ils ont vendues à quelques multinationales de l'industrie chocolatière. Les fèves arrivées dans les pays consommateurs sont torréfiées, concassées et pressées afin de produire du chocolat et des confiseries chocolatées.

1-Étymologie et lexicographie

Le terme cacao est un emprunt à la langue nahuatl des Aztèques, cacahuatl, de même sens, via l'espagnol cacao (1535). En français, le

terme cacao peut avoir les valeurs suivantes selon les contextes : 1) le cacaoyer, ex. « les Olmèques rapportent quelques boutures de cacao dans leur patrie » « la culture du cacao » 2) fruit du cacaoyer, cabosse, « selon les pays la récolte du cacao n'a pas lieu au même moment » 3) fève, graine du cacaoyer, « je travaille sur la fermentation du cacao dans l'État du Tabasco, au Mexique » ou « le cacao est conditionné en sac de jute de 60 kg » 4) produit alimentaire fabriqué à partir des fèves « si le chocolat est affiché à 70 % de cacao, cela signifie qu'il contient 30% de sucre ajouté », ici cacao= masse de cacao + beurre de cacao. Tous les exemples sont tirés du livre de Michel Barel, ancien directeur du programme cacao du Cirad. Durant tous les processus d'élaboration qui vont des cabosses en régions tropicales jusqu'aux produits chocolatés élaborés dans les chocolateries des grandes villes du Nord, le terme cacao peut être employé et l'auditeur saura extraire sans effort la valeur pertinente (ou acception) en contexte. À chaque étape, et il y en a plus que les quatre distinguées ci-dessus par le vocabulaire (cacaoyer, cabosse, fève, produit chocolaté), le principe de dénomination suivant est utilisé: lorsqu'on enlève d'un objet X une partie accessoire, la partie habituellement la plus utile ou la plus significative peut encore être désignée par métonymie par le même terme X (même si elle a subi une transformation chimique). C'est le propre de la langue commune d'avoir une grande souplesse et de pouvoir employer le même terme dans des contextes différents pour des valeurs différentes. Le vocabulaire technique et scientifique permet d'échapper à ce flou au prix d'une certaine lourdeur.

2-Histoire

Le cacao, dont le nom vient du nahuatl « cacahuatl » ;(lui-même probablement dérivé du

maya « kakaw » et de l'hypothétique proto-Mixe Zoque (en) « kakawa »), était traditionnellement utilisé et cultivé par les populations mésoaméricaines, notamment par les Olmèques, les Mayas puis les Aztèques. Au xive siècle, les populations asservies par les Aztèques doivent cultiver le cacaoyer pour les vainqueurs venus des hautes terres de Tenochtitlan. Les plus anciennes traces de cacao ont été trouvées dans des céramiques Mokaya de Paso de la Amada (en), sur la côte pacifique du Chiapas, et dans des céramiques pré-olmèques d'El Manatí, sur la côte du Golfe du Mexique, datées du début du I^{er} millénaire av. J.-C. (entre 1900 et 1750 av. J.-C.). Dans toute la Mésoamérique durant la civilisation précolombienne, les fèves de cacao sont souvent utilisées comme monnaie d'échange¹⁰ pour faire du troc, payer des impôts et acheter des esclaves et ce, dès 1 000 ans av. J.-C.. Par exemple, un Zontli est égal à 400 fèves, tandis que 8 000 fèves sont égales à un Xiquipilli. Dans les hiéroglyphes mexicains, un panier contenant 8 000 fèves symbolise le nombre 8 000. Plus tard, en 1576, il faut 1 200 fèves pour obtenir un peso mexicain. Les Aztèques utilisent un système dans lequel une dinde coûte cent fèves de cacao et un avocat frais trois fèves. Le cacao était réservé aux nobles et consommé dans une boisson, le chocolat, dilué dans l'eau, à laquelle on ajoutait notamment du piment et du roucou (pour lui donner une couleur rouge), et ce mélange était battu énergiquement pour former une mousse épaisse à sa surface. Chez les Mayas, il était utilisé principalement lors de cérémonies religieuses. Les Aztèques, qui ne la consommaient pas dans un cadre rituel, diffusèrent la fève, au fil de leur expansion, dans d'autres régions du Mexique. Les Espagnols rencontrèrent pour la première fois le cacao « Theobroma cacao », (theobroma signifiant en grec « nourriture des dieux ») dans les

Caraïbes en 1495 mais ne fixèrent leur attention sur la fève qu'à partir de la conquête du Mexique. La boisson tiède et amère qu'ils découvrirent ne faisait pas l'unanimité au sein des conquérants. Si son adoption connut un immense succès au sein de l'élite coloniale, c'est parce que ils transformèrent la recette de la boisson pour l'adapter à leur goût en y rajoutant du sucre (la canne à sucre fut rapidement acclimatée dans les régions littorales où le climat, chaud et humide, permettait sa culture à grande échelle). Ils remplacèrent aussi le piment par des épices qu'ils connaissaient dès le Moyen Âge (principalement la cannelle, importée d'Asie) et se mirent à boire le chocolat chaud. Après la colonisation du Mexique, le cacao fut exporté vers la métropole (dans le cadre du commerce triangulaire) en Europe, et mélangé à du lait ; son succès sera immédiat à la cour d'Espagne. En France, Louis XIV ne l'aimait pas, ce qui contribua à retarder son adoption. En Europe, c'est d'abord principalement chez les élites européennes que le chocolat se diffusa, sous forme de boisson mais aussi de confiseries, tandis qu'au Mexique sa consommation se généralisa rapidement à toute la population. Dans la colonie espagnole, les élites sociales consommaient la boisson gourmande, chaude et sucrée, tandis que la grande majorité de la population continuait de le boire suivant l'usage préhispanique. L'utilisation de la fève comme monnaie, notamment parmi les indigènes, sur les marchés, ne disparut pas immédiatement. Néanmoins, le cacao utilisé au Mexique, à l'époque coloniale, provenait avant tout de l'importation depuis le Venezuela, la Colombie et le Guatemala. La boisson suscita rapidement la méfiance de l'Église. La vigilance des autorités ecclésiastiques fut d'autant plus grande que le chocolat était connu pour être aphrodisiaque.

3-Du fruit du cacaoyer à la poudre de cacao

Le fruit du cacaoyer (ou cabosse) contient quelques dizaines de graines (ou fèves de cacao) riches en lipides (50 % de matière sèche), protéines, composés phénoliques (flavonols) et théobromine, qui en font une base aux potentialités alimentaires importantes ayant permis de développer une énorme variété de produits chocolatés. Plus de 5 millions de producteurs de cacao au Sud, produisant 5,2 millions de tonnes de fèves de cacao (en 2017), alimentent l'industrie chocolatière des pays du Nord, produisant 47 milliards d'euros de produits chocolatés dans l'Union Européenne en 2015. L'Europe est le plus grand marché de produits chocolatés du monde. Elle détient 49 % de la vente des confiseries chocolatées et l'Amérique du Nord %. Dans les pays producteurs de cacao, les planteurs de cacao (ou cacaoculteurs) effectuent les premières étapes de transformation du fruit (ou cabosse): cueillette, écabossage, fermentation des fèves, séchage, calibrage. Les fèves fermentées sont ensuite vendues aux quelques entreprises multinationales de l'industrie chocolatière, qui se chargent de les torréfier, concasser, presser, pour en extraire le beurre de cacao et la poudre de cacao, et élaborer divers produits alimentaires : poudre de cacao, chocolat, confiserie chocolatée, etc. Les opérations de transformation de la filière conduisant du cacaoyer aux confiseries chocolatées peuvent se résumer dans les étapes suivantes :

1-la cueillette des cabosses (fruit du cacaoyer) : le fruit, solidement fixé sur son arbre, est détaché au sécateur ou à la machette pour ceux qui sont situés les plus bas, et à l'émondoir pour les autres

2-l'écabossage consiste à casser les cabosses pour en extraire les graines (ou fèves). Chaque cabosse contient de 30 à 50 graines entourées d'une pulpe blanchâtre mucilagineuse. Ces fèves de cacao consistent en deux cotylédons et un petit embryon, le tout enfermé dans un tégument solide ou coque. Les cotylédons jouent le rôle de réserve nutritive pour le développement de la plantule, sous forme essentiellement de beurre de cacao .

3-la fermentation des fèves humides, étape cruciale pour le développement des arômes de cacao, consiste à placer les fèves en tas ou en caisses et à les brasser tous les jours ou tous les deux jours, durant 3 à 8 jours selon les variétés. La pulpe est le principal substrat de la fermentation, car elle apporte des sucres nécessaires au développement des bactéries. La fermentation consiste en deux phases : une première phase dominée par les levures anaérobies suivie d'une phase aérobie, dominée par les bactéries acétiques durant laquelle la température augmente jusqu'à 50 °C. Les levures transforment les sucres en éthanol, puis les bactéries oxydent ce dernier en acide acétique. Il arrive aussi qu'une fermentation lactique se produise mais ce n'est pas souhaitable car elle donne au cacao un goût de lait tourné voire d'étable.

4-le séchage des fèves étalées au soleil, sur des aires cimentées ou des claies, en 1 à 3 semaines ; le taux d'humidité de 55 à 60 % est ramené à environ 7 % et une partie de l'acide acétique, formé durant la fermentation, est éliminé. Si des erreurs sont commises durant la fermentation et le séchage, elles ne pourront pas être rectifiées plus tard

5-le calibrage : les fèves de cacao les plus belles sont mises en sac de jute de 60 kg. Les millions de petits planteurs vendent leurs fèves fermentées et séchées (sous le nom de cacao marchand) à l'industrie chocolatière très concentrée entre les mains de quelques multinationales,

6-la torréfaction à 100–140 °C, pendant 20 à 40 min, développe des saveurs et arômes spécifiques. En outre, elle abaisse la teneur en eau de 7 à 2,5 %, favorise la séparation entre la coque et l'amande, et continue l'élimination de l'acide acétique formé à la fermentation. Durant la torréfaction les réactions de Maillard, produisent les quelque 500 composés volatils de l'arôme du chocolat, à partir des sucres et des acides aminés

7-le concassage des fèves torréfiées donne des morceaux de coque, des germes (qui sont éli-

minés par des souffleries et tamis) et des morceaux de cotylédons (grué en français, nibs en anglais). Le grué est broyé à chaud pour donner la masse de cacao ou pâte de cacao. C'est un produit semi-fini au goût amer qui commence à être commercialisé sous le nom de « chocolat 100 % cacao sans sucre », avec la composition affichée suivante : pâte de cacao 100 %

8-le pressage de la pâte de cacao permet de séparer la partie grasse, le beurre de cacao, de la matière sèche, de couleur brune, formant des galettes dites tourteaux. Cette séparation se fait dans des presses hydrauliques, un peu comme pour l'huile d'olive, mais à chaud pour que le beurre soit liquide, et à pression élevée (jusqu'à 600 bars) dans les appareils industriels performants. Selon les techniques employées, on arrive à extraire de 30 à 40 % de la matière grasse de la pâte de cacao qui en contenait environ 50 % à l'origine. Le beurre de cacao est principalement utilisé en chocolaterie

9-le blutage: les tourteaux sont concassés puis broyés dans des broyeurs à broches pour donner la poudre de cacao. C'est la base de toutes les aromatisations au chocolat : biscuits au chocolat, glaces au chocolat, produits laitiers au chocolat, confiseries au chocolat...

4-Culture des fèves de cacao et variétés

Actuellement les trois bassins de production du cacao sont le Golfe de Guinée, l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud. Il existe plusieurs variétés de cacaoyers (forastero, criollo, trinitario) dont les fèves seront sélectionnées par les chocolatiers pour leurs qualités gustatives variables suivant la variété et le lieu de production.

-Le forastero (80-90 % de la production mondiale) originaire d'Amazonie mais principalement cultivé en Afrique, Brésil et Équateur, le plus rustique.

-Le criollo (1-5 % de la production mondiale), originaire du Venezuela, cultivé en Amérique latine (Caraïbes, Antilles, Mexique, Venezuela, Colombie), le plus fin et aromatique, doux et légèrement amer. Le criollo est réputé être la meilleure variété pour faire des cacao et des chocolats fins.

-Le trinitario (10-20 % de la production mondiale), issu du croisement des deux précédents, apparu au XVIII^e siècle sur l'île Trinidad pour pallier les pertes importantes causées par les ouragans dans les cultures de criollo, plus fragile. Cultivé en Amérique hispanophone, Trinidad, en Afrique principalement au Cameroun et en Asie, arômes fins mais moins intenses que le criollo.

-Le nacional, forastero produit en Équateur, avec des arômes plus fins qu'un forastero courant.

5-Variétés de cacao

Les populations indigènes ayant constaté depuis des millénaires, des différences entre les multitudes de cacaoyers, ont favorisé leurs spécimens de prédilection. À la fin du xxe siècle, les consommateurs commencent à chercher des produits moins riches en sucre, pour des raisons diététiques. Des tablettes de chocolat pauvres en sucre, donc riches en cacao apparaissent. Mais à ces fortes teneurs, les cacaos courants ne conviennent plus. Pour produire des chocolats noirs plus, il faut des fèves de hautes qualités, de variété noble, d'origine bien définie, pur beurre de cacao.

5-1-Les criollos

-Origine : nord de l'Amérique du Sud dans la région du lac Maracaibo au nord-ouest du Venezuela, près de frontière avec la Colombie. -C'est la première variété à avoir été cultivée, probablement par les Olmèques, il y a quelque 2 500 ou 3 000 ans. Ils transmièrent la culture du cacao à leurs voisins, les Mayas. En 1522, quand les conquistadors espagnols arrivent au Mexique, ils découvrent ce cacao à fèves blanches.

-Fruits à cabosse pointue et verruqueuse, verte ou rouge et amande blanche et dodue.

-Le plus fragile, il donne aussi les cacaos les plus fins et aromatiques, doux et légèrement amers.

-1-5 % de la production mondiale.

-Cultivé principalement en Amérique centrale (Venezuela, Équateur), Sri Lanka et Indonésie.

5-2-Les forasteros



-Origine : bassin amazonien.

-Plus tard, lorsque les Espagnols pénètrent au cœur de l'Amazonie, ils découvrent une autre variété, avec des cabosses jaunes et lisses et des graines violettes et plates. Ils appellent la première variété (rencontrée en débarquant au Mexique) « du cru » ou « créole », criollo en espagnol, pour la distinguer de la seconde, de l'Amazonie, une étrangère à leur culture, ou forastero.

-Fruits à cabosse jaune, lisse et à amande pourpre-violette et plate.

-Le plus répandu et le plus rustique, ses fèves donnent un goût amer et des notes acides.

-80 % de la production mondiale.

-Cultivé principalement en Afrique (75 % de la production mondiale de forastero provient de l'Afrique centrale), Brésil et Équateur.

5-3-Le nacional

Plus à l'ouest, dans les grandes forêts de la cordillère des Andes, les hommes ont sélectionné une variété ressemblant beaucoup au forastero. Les cabosses sont jaunes et les graines violettes, sont un peu plus charnues que celles des forasteros. Par contre, leur arôme est différent, caractérisé par des notes de fleurs, jasmin et fleur d'oranger. C'est le fameux arôme Arriba, trouvé dans l'actuel Équateur. Les Équatorien, fiers de cette variété de cacaoyer, l'appellent le nacional. En Équateur, le nacional, commence à être cultivé à grande échelle au début du XIX^e siècle. Il est réputé pour rivaliser en goût avec un criollo .

5-4-Les trinitarios

-10-20 % de la production mondiale

-c'est un hybride issu du croisement spontané des deux variétés précédentes. Il est apparu au XVIII^e siècle sur l'île Trinité après qu'un ouragan ait presque détruit l'entièreté des cultures de criollo en 1727.

-il combine la rusticité des premiers et des arômes fins mais moins intenses des seconds. -Cultivé principalement au Mexique, Caraïbes, Colombie, Venezuela et dans certaines parties du sud-est de l'Asie.

Pendant longtemps, l'origine des cacaoyers est restée une énigme tellement les cacaoyers semblaient différents au sein même d'une espèce. Seule la recherche génétique a permis de résoudre le problème et de classer les différentes variétés.

6-Constituants

6-1-Aspects positifs

-Le beurre de cacao contient de la vitamine E qui possède des effets antioxydants

-Les fèves du cacao contiennent naturellement des quantités importantes de polyphénols, molécules antioxydantes qui s'opposent aux substances oxydantes, agressives pour les cellules, parmi lesquelles on trouve les radicaux libres : polluants, rayonnements (soleil),

alcool, fumée du tabac... Parmi les antioxydants du cacao, on distingue l'acide férulique à l'origine de l'arôme suave du cacao et les flavonoïdes (catéchine et épicatechine, deux puissants antioxydants réputés aider à lutter contre le vieillissement cutané causé par les agressions extérieures) ;

-Le beurre de cacao peut aussi nourrir la peau (les lèvres) et stimule la synthèse du collagène, redonnant élasticité et tonus à la peau ;

-Des méthylxanthines sont présentes dans le cacao. Elles sont de la même famille d'alcaloïdes que celles retrouvées dans le café et le thé avec respectivement, la caféine, la théophylline et la théobromine. La théobromine est présente à la concentration de 1,5 à 3 % dans la fève de cacao. En petite quantité, elle possède un effet lipolytique reconnu, et, plus modestement, des effets antitussif, vasodilatateur, diurétique, broncho-relaxant et stimulant. Ce dernier effet pouvant être également attribué à la faible quantité de caféine que contient aussi le cacao ;

-L'anandamide est une substance qui agit sur les mêmes récepteurs que le cannabis. Elle est présente en quantité très faible. Il est discutable qu'elle puisse entraîner ici les effets euphorisants et tranquillisants dont elle est responsable à des concentrations plus importantes.

La prise régulière de cacao pourrait diminuer la pression artérielle et la mortalité cardiovasculaire chez la personne âgée et chez le patient ayant fait un infarctus du myocarde. Ces données ne reposent, cependant, que sur des études observationnelles et non pas interventionnelles.

6-2-Aspects négatif ou adverses

Chez certains animaux comme le chien, le cacao est un puissant toxique, 200 grammes peuvent suffire pour tuer un petit chien. Les symptômes d'une intoxication pour le chien sont : estomac irrité, vomissement, bave anormale, fatigue, perte de connaissance. Pour les chiens et de nombreux animaux : il peut provoquer un empoisonnement à la théobromine. Pour certains phytothérapeutes, le consensus est loin d'être total sur l'intérêt diététique ou médical du cacao :

-Le cacao pur est très amer, et pour cette raison additionné de sucre et de matières grasses de manière à l'adoucir, ce qui peut nuire au système cardiovasculaire et favoriser la surcharge pondérale car le chocolat apporte beaucoup de calories (500 kcal pour 100 g) alors que d'autres boissons au contenu important en polyphénols protecteurs n'en contiennent que très peu (par exemple le thé vert) ; -La biodisponibilité des flavonoïdes est variable et tributaire de l'action de la flore colique ; le beurre de cacao est assez indigeste à cause de son contenu important en lipides à acide gras stériques.

KAMEL

Blida : Lourdes peines prononcées contre des individus impliqués dans une bagarre nocturne en plein confinement total contre le coronavirus à Larbaa

De lourdes peines de 3 à 10 ans de prison ferme ont été prononcées, jeudi, par la chambre pénale du tribunal de Larbaa (Blida) à l'encontre des personnes impliquées dans une altercation à l'arme blanche survenue les 12 et 13 avril courant à la cité du 5 juillet 1962 de Larbaa. Selon le communiqué de la Cour de Blida, une dizaine de personnes ont été arrêtées parmi des individus impliqués dans une altercation entre deux groupes de belligérants, survenue le 12 avril courant jusqu'à 2H00 de l'aube du jour suivant (13 avril), et qui ont été présentés, mercredi, devant le parquet. Ils ont été interpellés pour les chefs d'accusation de "constitution d'une association de malfaiteurs pour préparer des délits de coups et blessures volontaires avec armes", "possession d'armes utilisées dans un rassemblement dispersé par la force, participation à une rixe, saccage volontaire des biens d'autrui, possession d'armes de catégorie 6 sans raison légale, et infraction au confinement". Selon le même communiqué, les chefs d'inculpation sont sanctionnés par l'article 99 alinéa 177, et l'article 02 alinéas 02,266, 268, 407 et 459, du code de procédures pénales, de même



que l'article 39 de l'ordonnance 09/97 portant sur le matériel de guerre, les armes et les munitions. Les 10 prévenus, soumis aux procédures de citation immédiate, ont été transférés à la Chambre pénale, ou le tribunal a prononcé des peines de cinq ans de prison ferme,

assorties d'une amende de 200.000 DA à l'encontre de sept parmi eux, au moment où un accusé a été condamné à trois ans de prison ferme, assortie d'une amende de 100.000 DA. Deux prévenus ont bénéficié de la relaxe, au moment où trois autres ont été condamnés

par contumace, à 10 ans de prison ferme et une amende de 500.000 DA, avec l'émission d'ordres d'amener, à leur rencontre. Les circonstances de l'affaire remontent, selon la même source, au 12 avril courant, lorsqu'un groupe de jeunes de la cité du 5 juillet 1962

de Larbaa, jouaient à des jeux d'argent en bas de l'un des immeubles de la cité, quand un habitant de l'immeuble leur a demandé de quitter les lieux et d'arrêter de proférer des mots obscènes. Une bagarre s'est ensuite déclenchée entre eux et s'est amplifiée par d'autres personnes qui ont rejoint les deux belligérants, qui ont tous pris la fuite dès l'intervention des éléments de la gendarmerie nationale. L'altercation a repris durant la nuit pour se poursuivre jusqu'à 2h00 du matin de la journée suivante (13 avril), en causant des blessures plus ou moins graves dans les rangs des belligérants, avec des dégâts occasionnés à sept véhicules de particuliers habitant la cité et non concernés par cette rixe, est-il ajouté de même source. Suite à quoi, un ordre de perquisition a été accordé pour la fouille des domiciles des personnes impliquées dans cette altercation, après leur identification. Ce qui a permis, selon le même communiqué, l'arrestation de 10 individus, dont huit récidivistes, avec la saisie en leur possession d'armes blanches, dont une épée, de grands couteaux, des poignards, une scie, une barre en fer et des bâtons en bois.

Ain Defla: Distribution par l'AND de tenues de protection au profit du personnel médical

L'Agence nationale des déchets (AND) a procédé jeudi à Ain Defla à la distribution de tenues de protection au profit du personnel médical de l'hôpital de la ville dans le cadre des efforts d'accompagnement de ces soignants dans la lutte contre le nouveau coronavirus. Les tenues de protection, offertes au staff médical et paramédical de l'hôpital Mekour Hamou du chef-lieu de wilaya, comportent notamment des combinaisons dotées de tous leurs accessoires (gants, lunettes, chaussures et masques) en sus de grandes quantités de produits de désinfection. Des tenues spéciales de protection ont été également offertes aux agents de nettoyage de la commune de Ain Defla en vue de les prémunir davantage en cette période où le risque de propagation du nouveau Covid19 est très élevé. Intervenant à l'occasion, le DG de l'AND, Karim Ouamane, a indiqué que cette opération

s'inscrit dans le cadre du programme mis en place par le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables en vue d'accompagner les différents acteurs impliqués dans la lutte contre la propagation du Covid-19. Des opérations similaires, au titre des mêmes mesures préventives, auront lieu dans d'autres wilayas du pays. Observant que l'action entreprise par l'AND atteste de la solidarité intersectorielle dans la prévention du nouveau coronavirus, le wali d'Ain Defla, Embarek El Bar, a fait état de la détermination de l'Etat à lutter contre cette pandémie. La directrice de l'Environnement de la wilaya, Samira Maâmeri, a, pour sa part, mis en exergue le travail accompli par l'entreprise locale de gestion des centres d'enfouissement technique (CET), exhortant les citoyens à faire preuve de civisme et à ne pas jeter les bavettes et gants utilisés à même la chaussée.

Alger : Les personnes décédées du Covid-19 inhumées à travers tous les cimetières

Les personnes décédées du Covid-19 sont inhumées, à l'instar des autres morts, à travers tous les cimetières du pays, ont affirmé les services de la wilaya d'Alger. Les obsèques des victimes de cette pandémie «se déroulent dans des conditions ordinaires» à travers les différents cimetières d'Alger, précise la même source ajoutant qu'"aucun carré n'a été réservé à cet effet". Les agents en charge de l'inhumation sont dotés de tous les moyens de prévention et

tenus de respecter les règles d'hygiène. Une opération est en cours pour désinfecter les 112 cimetières que compte la capitale, tandis que celui d'El Alia est désinfecté quotidiennement, rappellent les mêmes services. Et d'ajouter que l'unité commerciale relevant de l'établissement de gestion des pompes funèbres et des cimetières (EGPFC) de la wilaya d'Alger œuvre à la fabrication de cercueils pour les remettre de manière quotidienne aux établissements hospitaliers en fonction de la demande.

Don de sang au profit de l'EPH de Tigzirt

Une opération de don de sang a été organisée jeudi au profit de l'EPH de Tigzirt, au Nord de Tizi-Ouzou, par les éléments de sûreté de daïra de cette localité. Cette initiative de solidarité, qui s'inscrit dans le cadre de la campagne initiée par la sûreté nationale vise à enrichir la banque de sang de cette structure et contribuer à sauver des vies humaines. À l'occasion, un hommage appuyé

à été rendu, en compagnie des autorités locales et de la société civile de cette localité, au personnel de cette structure pour ses efforts dans la lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). La daïra de Tigzirt, est la plus touchée par la propagation de cette pandémie avec, notamment, un foyer actif dans la commune d'Iflissen.

K.T

Médéa : Caravane de solidarité au profit des habitants de la wilaya de Blida



Une caravane comptant plusieurs camions, de différents tonnages, chargés notamment de produits alimentaires de large consommation s'est ébranlée, jeudi de Médéa, vers la wilaya limitrophe de Blida, soumise, depuis des jours à une mesure de confinement total, en guise de solidarité avec les habitants de cette wilaya. Le coup d'envoi de cette caravane de solidarité, mise sur pieds avec le concours de différents organismes économiques locaux et des collectivités locales de la wilaya de Médéa, a été donné par le chef de l'exécutif, Abas Ba-

daoui qui a affirmé que ces dons, au profit des habitants de la wilaya de Blida, n'est qu'un "geste de solidarité symbolique et l'expression de l'esprit d'entraide qu'a toujours animé le peuple algérien, notamment lors des périodes difficiles". Plusieurs tonnes de semoule, farine, pomme de terre, d'huile de table, ainsi que des centaines de packs d'eau minérales ont été acheminés, à la faveur de cette caravane de solidarité pour venir en aide aux habitants des communes de la wilaya de Blida, rudement affectée par la pandémie du covid-19.

Tizi-Ouzou : Plus de 900 infractions au confinement depuis le 5 avril

Un total de 938 infractions au confinement partiel de 15h à 7h appliqué à Tizi-Ouzou depuis le 5 avril dernier au titre des mesures préventives contre la propagation du Coronavirus Covid-19, ont été enregistrées par les services de la sûreté de wilaya, a-t-on appris jeudi de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Selon le bilan arrêté au 14 avril, sur les 938 infractions, 620 ont été commises par des piétons, 305 par des automobilistes et 13 par des motocyclistes. "Des procédures pour non respect de la mesure de confi-

nement sanitaire à domicile (procès, mise en fourrière du véhicule, retraita de permis de conduire) sont engagées à leur rencontre". La Sûreté de wilaya a, par la même occasion, rendu hommage aux citoyens des villes et villages pour leur "compréhension, et surtout leur collaboration", et réitère son appel au bon sens pour le respect du confinement qui "contribue largement à préserver leur santé, la santé des leurs, et le bien-être de la collectivité", a indiqué la chargée de communication, le commissaire principale Djamila Temmar.

Dont 3 en phase clinique, 70 vaccins contre le coronavirus sont en conception

Que ce soit pour élaborer un traitement thérapeutique ou un vaccin, les laboratoires de recherche tournent à plein régime depuis le début de l'épidémie de Covid-19. L'OMS publie une liste des 70 vaccins à l'étude, dont 3 qui semblent prometteurs. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le nombre de personnes infectées par le SARS-CoV-2 frôle les 2 millions. Aux quatre coins du monde, près d'un tiers de l'humanité est soumise à des mesures de confinement ou de distanciation sociale pour limiter la propagation du coronavirus. La communauté scientifique s'est mobilisée afin de trouver la bonne formule vaccinale pour lutter contre ce virus inconnu quelques mois auparavant. Selon l'OMS, qui publie une liste des vaccins candidats, 67 ont prouvé leur efficacité in vitro et sont en phase préclinique. De plus, trois en sont au stade clinique de phase 1 et prêts à être testés sur une quarantaine de volontaires.

Trois vaccins prometteurs

Les trois vaccins les plus avancés proposent tous une approche diffé-



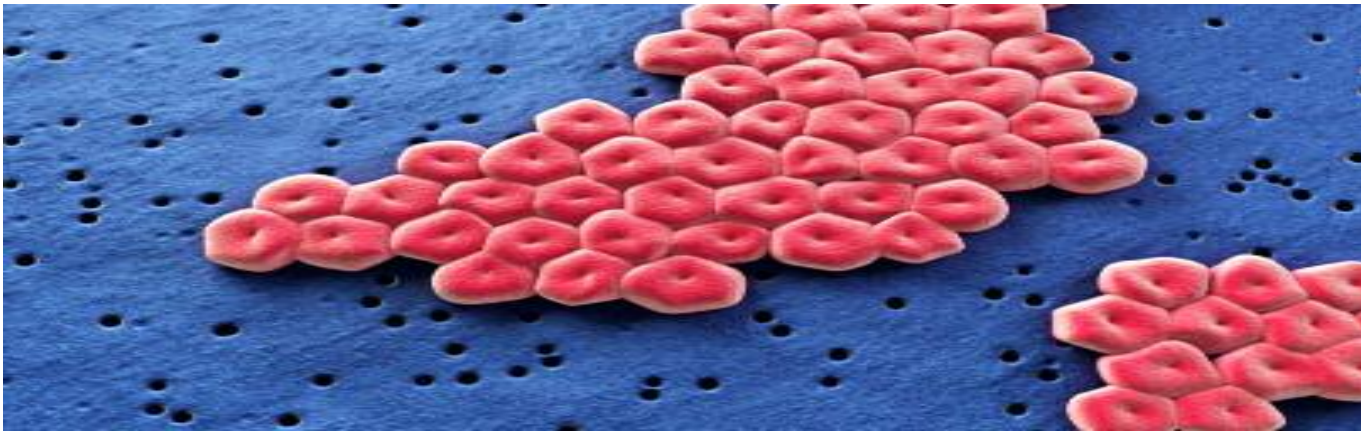
rente. Celui développé par l'institut de Biotechnologie de Beijing est composé d'un vecteur viral incapable de se répliquer in vivo. Les adénovirus sont des petits virus nus à ADN classiquement utilisés pour construire des vecteurs viraux.

Dans ce cas, un adénovirus de type 5 est modifié génétiquement pour exprimer la protéine de surface du SARS-CoV-2. D'après le rapport de l'OMS, c'est le candidat le plus avancé et il débute les essais cliniques de stade 2. Un vaccin contre

Ebola, Ad5-EBOV, reposant sur le même principe a été déjà développé par la firme. Le deuxième vaccin est conçu par Inovio Pharmaceuticals, une société de biotechnologie américaine. Ces derniers ont opté pour un vaccin à

ADN. Il ne contient aucune particule virale mais seulement des petits d'ADN circulaires qui codent pour la protéine de surface du coronavirus. La stratégie vaccinale nécessite une deuxième étape, une électroporation. Il s'agit d'induire une série de petites impulsions électriques pour faciliter l'entrée des ADN circulaires dans les cellules cibles. Enfin, le dernier candidat est celui conçu par Moderna aux États-Unis. Toujours en lice, il a été le premier vaccin à commencer les essais cliniques. Ce vaccin contient des ARN messagers créés en laboratoire pour reproduire la protéine de surface du coronavirus, une fois traduits et arrivés dans la cellule. Ces ARN messagers sont encapsulés dans des petites bulles lipidiques qui les protègent et leur permettent d'infecter les cellules par transfection. Depuis janvier, l'OMS coordonne les recherches scientifiques pour élaborer un vaccin au plus vite grâce à un groupe d'experts de tous horizons rassemblés pour combattre le Covid-19. Mais il faudra encore attendre plusieurs mois pour voir un vaccin être administré à grande échelle.

Acinetobacter



Acinetobacter est un genre de bactéries à Gram négatif, avec un métabolisme aérobic strict, c'est-à-dire sans fermentation du glucose. Acinetobacter se présente sous la forme d'un bacille coccoïde, immobile, car dépourvu de flagelle. Le terme Acinetobacter provient du grec acineto, qui signifie immobile. Les bactéries Acinetobacter se trouvent dans différents milieux : sur la peau, dans le sol, dans l'eau, sur les végétaux... Elles peuvent faire partie de la flore buccale et fécale, et sont cultivables en laboratoire. Le genre Acinetobacter comprend différentes espèces, dont Acinetobacter baumannii et Acinetobacter chalcoaceticus, qui peuvent causer des infections nosocomiales.

Acinetobacter baumannii et infections nosocomiales

Certaines bactéries Acinetobacter, en particulier l'espèce Acinetobacter baumannii, sont responsables d'infections nosocomiales résistantes aux antibiotiques, par exemple dans des services de réanimation. Ces bactéries risquent aussi d'infecter des patients immunodéprimés. Acinetobacter est naturellement résistant à certains antibiotiques mais peut aussi acquérir des résistances. Certaines souches d'Acinetobacter baumannii sont résistantes à la plupart des antibiotiques bêta-lactamines car elles produisent des bêta-lactamases à spectre élargi (BLSE). La bactérie Acinetobacter est présente dans l'environ-

nement et ne cause pas de pathologie chez des personnes en bonne santé. Mais elle favorise des infections graves chez des patients fragilisés, comme des septicémies et des pneumopathies, potentiellement mortelles. En 2017, l'OMS a publié une liste de bactéries résistantes aux antibiotiques pour lesquelles il devient urgent de trouver de nouveaux traitements. Acinetobacter baumannii, résistante aux carbapénèmes, figure parmi les trois souches dont la priorité est jugée critique. Acinetobacter baumannii doit son nom aux microbiologistes Paul et Lisa Baumann. En 2016, l'universitaire américain Tom Patterson, qui souffrait d'une infection due à Acinetobacter baumannii résistante aux antibiotiques, a été soigné grâce à des phages.

Acide gras polyinsaturé

Un acide gras polyinsaturé (AGPI, ou PUFA en anglais) contient plusieurs liaisons doubles C=C. Si l'acide gras n'a qu'une liaison double C=C, il est mono-insaturé. Si aucune double liaison n'est présente dans la chaîne carbonée, l'acide gras est saturé. Les AGPI peuvent être d'origine animale ou végétale. Ils comprennent les acides gras : -oméga-3, dont la première double liaison se trouve à trois carbones de l'extrémité méthyle. Il s'agit par exemple de l'acide alpha-linolénique (ALA), l'acide eicosapentaé-

noïque (EPA) et l'acide docosahexaénoïque (DHA). EPA et DHA sont des AGPI à longues chaînes ; -oméga-6, dont la première double liaison se trouve à six carbones de l'extrémité méthyle. Il s'agit par exemple de l'acide linoléique et de l'acide arachidonique. L'acide linoléique est l'AGPI le plus abondant. C'est un acide gras essentiel, c'est-à-dire qu'il ne peut pas être fabriqué par les mammifères. L'acide linoléique est présent dans des huiles végétales : huile de tournesol, de soja, de maïs, de sésame... L'acide arachidonique se trouve

dans des graisses animales. Les acides gras oméga-6 ont un rôle protecteur contre les maladies cardiovasculaires mais des études suggèrent que la consommation de quantités trop importantes d'oméga-6 peut être néfaste. C'est pourquoi les recommandations sont d'avoir un rapport oméga-6/oméga-3 proche de l'ordre de 5 et pas au-delà. Les acides gras oméga-3 doivent être apportés par l'alimentation ou par des compléments alimentaires. L'acide alpha-linolénique est présent dans des huiles végétales de colza, de lin, mais aussi les noix. Les acides gras à

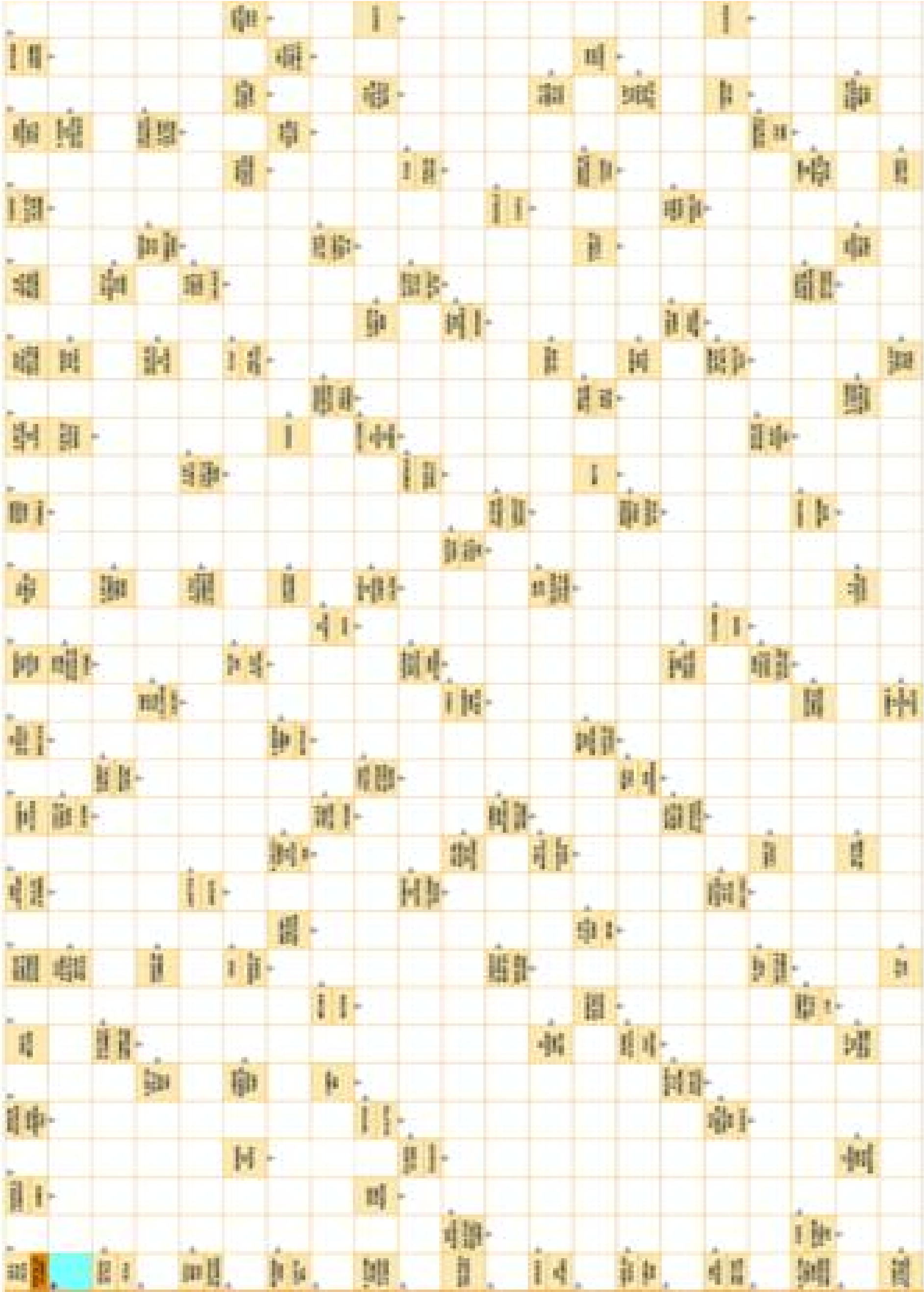
longues chaînes EPA et DHA se trouvent dans des produits animaux : coquillages, crustacés (crevettes), poissons gras (saumon, maquereau, hareng, sardines), huiles de poisson, comme l'huile de foie de morue. Les acides gras oméga-3 sont connus pour être favorables à la santé cardiovasculaire. Ils permettent une bonne fluidité des membranes cellulaires. D'après le site de l'Anses, les apports recommandés en acides gras oméga-3 pour les adultes sont de 0,25 g d'EPA et de 0,25 g de DHA par jour.

B.MERIEU

Pour savoir combien de personnes ont été infectées...il faut tester aléatoirement

Que ce soit pour estimer le taux de létalité du Covid-19 ou pour évaluer la possibilité d'une immunité collective, il faut savoir combien de personnes ont été infectées par le coronavirus SARS-CoV-2. Mais tester l'humanité tout entière - ou même une population tout entière - semble déraisonnable. Alors les scientifiques cherchent des solutions. Parmi elles, celles de mathématiciens qui estiment que les tests aléatoires pourraient fournir une réponse proche de la réalité à moindre coût. Le taux de létalité. C'est le rapport des décès liés à une maladie sur le nombre total de personnes atteintes. Il est utile à estimer la gravité de ladite maladie. Il est ainsi de l'ordre de 0,1 % pour la grippe saisonnière. Et depuis le début de la crise du coronavirus, les experts tentent de déterminer ce qu'il en est pour le Covid-19. Beaucoup de chiffres sont évoqués : de 0,5 et même jusqu'à 3,5 %. Mais pourquoi autant d'incertitudes ? Parce que pour déterminer le taux de létalité, il faut non seulement connaître le nombre de décès liés au Covid-19, mais surtout le nombre total de personnes qui ont été infectées par le coronavirus. Mais avec des symptômes qui varient considérablement d'une personne à une autre - certains imaginent même que quatre patients sur cinq pourraient être asymptomatiques - et des ressources finies en matière de tests, difficile de savoir ce qu'il en est vraiment. Pour contourner ces obstacles, des mathématiciens du Dartmouth College (États-Unis) suggèrent aujourd'hui, plutôt que de tester uniquement des personnes symptomatiques, de tester les populations de manière aléatoire. En suivant une approche semblable à celle qui est retenue pour la réalisation des sondages politiques, par exemple. « Si les tests sont effectués correctement, les taux d'infection et de létalité dans l'échantillon aléatoire devraient être très proches des taux réels dans l'ensemble de la population », expliquent les chercheurs dans un communiqué publié sur The Conversation.

Mots fléchés géants



La solution à www.lemondeadm.com

Sétif : Saisie de 20 quintaux de viande blanche impropres à la consommation



Les services de la sûreté de la wilaya de Sétif ont saisi 20 quintaux de viandes blanches (poulets) impropres à la consommation. La brigade d'assainissement et d'hygiène relevant de la sûreté de wilaya, a réussi à intercepter un véhicule utilitaire non destiné au transport de denrées périssables, à l'entrée Est de la ville de Sétif, chargé d'une quantité de viandes blanches (poulet) estimée à 3 quintaux, sans respect des normes d'hygiène les plus élémentaires, et dont un contrôle de la qualité a confirmé par la suite que cette viande est impropre à la consommation. En poursuivant les investigations pour découvrir l'origine de cette viande, les membres de la même brigade, qui se sont rendus dans la zone industrielle réservée aux particuliers, ont découvert un camion contenant 5 quintaux de viandes blanches, ainsi qu'un abattoir, ajoutant que le propriétaire ne détient aucun document attestant l'origine de cette viande, dont le poids total est estimé à 20 quintaux, en plus de 12 autres quintaux stockés dans la chambre froide. Après avoir accompli les procédures légales nécessaires, un dossier pénal a été élaboré à l'encontre du contrevenant, poursuivi pour "vente de viandes blanches impropres à la consommation", et transmis aux autorités judiciaires compétentes.

Mostaganem : Démantèlement d'une bande de malfaiteurs exploitant le confinement sanitaire

La police judiciaire de la Sûreté de daïra de Bouguirat (Mostaganem) a démantelé une bande de malfaiteurs qui exploitait le confinement partiel pour lutter contre l'épidémie du Covid 19 pour commettre des vols à main armée et par effraction. Les membres de cette bande, âgés de 25 à 35 ans, originaires des wilayas de Mostaganem et d'Oran, ont commis des vols à main armée au domicile d'agriculteurs. Quatre membres de la bande ont été arrêtés au niveau d'un barrage de sécurité à l'entrée nord de la ville de Bouguirat, à bord d'un véhicule dans lequel la police a découvert une arme à feu de fabrication artisanale de 16 millimètres, 4 cartouches du même calibre, une arme blanche, 11 comprimés psychotropes, un masque et un fut d'essence. Il a été retrouvé également une autre arme blanche dans la maison d'un suspect résidant dans la wilaya d'Oran et les investigations de la police judiciaire ont permis d'identifier une cinquième personne qui guidait les membres de cette bande et leur désignait les victimes, signalant la découverte d'écharpes rouges pour se couvrir le visage, du ruban adhésif pour menotter les victimes et une bouteille de gaz lacrymogène. Pour les chefs d'inculpation de constitution d'association de malfaiteurs, de port d'armes sans autorisation et vol, une procédure judiciaire a été engagée contre les mis en cause qui seront présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Mostaganem.

Oran : Deux individus écroués pour incitation à la violation du confinement sanitaire

Deux individus ont été écroués à Oran à l'issue de leur présentation devant le procureur de la République pour incitation à attroupement et infraction aux décrets et arrêtés de l'autorité administrative spécifiques au confinement sanitaire. "En application des dispositions du code de procédure pénale, notamment dans son article 11, le procureur de la République près le tribunal d'Oran, Hadj Kaddour Boucif informe l'opinion publique qu'en date du 3 avril dernier, vers les coups de 21 heures, les services de sécurité ont constaté la sortie d'un groupe d'une trentaine de citoyens marchant ensemble à haï Belgaïd, dans la commune de Bir El-Djir à Oran, violant ainsi les dispositions de confinement en vigueur". Les investigations des services de sécurité ont conduit à l'arrestation de 11 personnes, dont 3 mineurs, signalant qu'au lendemain de l'incident il a été procédé à l'ouverture d'une enquête préliminaire révélant que "ce sont les nommés M.A. et A.B. qui ont incité les citoyens à se rassembler, mettant en péril leur santé et celle des autres". À l'issue de leur présentation devant le magistrat compétent, ces deux individus ont été inculpés et placés en détention provisoire pour "incitation à attroupement" et "violation des décisions et décrets", conformément aux articles 100 et 459 du code pénal, tandis que les autres citoyens ont été libérés.

Tiaret: Arrestation de plus de 330 personnes pour infraction au confinement partiel

Les services de police de la wilaya de Tiaret ont arrêté 336 personnes pour infraction au confinement partiel. Les personnes arrêtées à partir du 5 avril en cours, date de l'application des mesures du confinement ont été présentées devant la justice. Il a été procédé en outre à l'interception de 151 véhicules et de 16 motocycles qui ont été mis en fourrière pour non observation de leurs propriétaires des mesures de confinement partiel. Ces mesures prises dans le cadre de la protection de la santé publique, en vertu du décret exécutif stipulant l'élargissement des décisions liées à la prévention contre la propagation du coronavirus et l'extension du confinement partiel au niveau des wilayas du pays, interviennent en application des instructions des responsables de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) qui veillent au strict respect des règles de confinement partiel.

Médéa Deux personnes arrêtées pour vol par effraction pendant le couvre-feu

Les services de la Sûreté de la Daïra d'El Omara (Médéa) ont arrêté deux individus qui, profitant des mesures de confinement imposées dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, volaient par effraction les maisons des citoyens, "Les éléments de la Police judiciaire ont diligenté une enquête suite à une plainte déposée par une des victimes faisant état de vol avec effraction de son domicile par des inconnus ayant volé des bouteilles de gaz, des appareils électriques et des pièces de rechange". Les investigations menées par les

éléments de la police judiciaire ont permis l'identification et l'arrestation d'un suspect qui a reconnu les faits qui lui sont reprochés et dévoilé l'identité de son acolyte, arrêté à son tour. Il s'est avéré ensuite que les effractionnaires ont volé trois domiciles en une seule nuit. Après avoir perquisitionné le domicile d'un des deux suspects, les services de la Police judiciaire ont récupéré les objets volés. Les deux prévenus ont été présentés devant le Procureur de la République territorialement compétent qui a ordonné une procédure.

Saisie de 1375 bouteilles de boissons alcoolisées

Les services de la sûreté de wilaya d'Oran ont arrêté deux individus versés dans le trafic de boissons alcoolisées sans autorisation dans une opération qui a permis la saisie de quelque 1.375 bouteilles de boissons de différents types. Exploitant des informations parvenues aux éléments de la 16^{ème} sûreté urbaine via le numéro vert (1548), faisant état de deux individus transportant une grande quantité de boissons alcoolisées à bord d'un camion, et en coordination avec le service des moyens techniques, à travers les caméras de surveillance,

les policiers ont réussi à mettre fin aux activités illicites de ces deux individus, âgés entre 30 et 50 ans, activant dans la commercialisation de ce type de marchandises sans autorisation. Les deux trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de déchargement de la marchandise, au niveau d'une habitation au centre ville d'Oran, dans l'intention de la commercialiser, signalant la saisie de la marchandise mais aussi du camion ayant servi à son transport. Les deux individus seront présentés incessamment devant la justice, après les procédures d'usage.

El Tarf : 11 repris de justice interpellés pour atteinte à l'ordre public, violation de la mesure de confinement partiel et bagarre

Les services de la police de Chebaita Mokhtar (El Tarf) ont interpellé onze (11) individus impliqués dans une affaire "d'atteinte à l'ordre public", "violation de la mesure de confinement partiel" et "bagarre avec usage d'armes blanches" Agissant sur la base d'une information, qui leur est parvenue mardi soir, faisant état de la violation, aux environs de 22H30mn de la mesure de confinement partiel décidé pour prévenir du coronavirus par un groupe de malfrats résidant dans un

quartier populaire à Chebaita Mokhtar, les services de police se sont aussitôt déployés sur les lieux où une bagarre entre les membres de ce groupe avait éclaté. Agés entre 20 et 30 ans, ces individus, des repris de justice, ont été appréhendés et conduits au siège du commissariat pour finaliser les procédures judiciaires d'usage. Présentés jeudi devant le magistrat instructeur près le tribunal correctionnel de Dréan, les 11 mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt.

M'sila : Arrestation de 2 personnes pour avoir répandu un climat d'insécurité sur les réseaux sociaux à Bou Saada

Les éléments de la sûreté de daïra de Boussaâda, relevant de la sûreté de wilaya de M'sila, ont arrêté deux personnes pour avoir "répandu la terreur en générant un climat d'insécurité" et pour "outrage à corps constitués" sur le réseau social Facebook. Les services concernés chargés de la lutte contre la cybercriminalité ont mis la main sur un profil Facebook, dont le propriétaire a posté une série de publications "incitant les foules au rassemblement", en plus "d'atteinte à la sécurité de l'Etat et outrage à corps constitués". De "fausses informations sur la contamination de hauts cadres du pays par le Covid-19", dans le but de générer un climat

d'insécurité, notamment eu égard à la situation sanitaire que traverse le pays suite à la pandémie de coronavirus, ont été propagées à travers cette même page Facebook. Les investigations menées par les services concernés ont permis de mettre en exergue l'implication de deux personnes dans cette affaire criminelle. Les procédures judiciaires achevées, les mis en cause ont été traduits devant le parquet pour "propagation de terreur et création d'un climat d'insécurité à travers une atteinte au moral de corps constitués". Les deux individus impliqués ont fait l'objet d'une comparution immédiate devant le juge qui a ordonné leur mise en détention.

FAF : Les contrats des joueurs demeurent valables jusqu'à la fin de la saison

La Fédération algérienne de football (FAF) a annoncé que les contrats des joueurs demeurent valables, jusqu'à la fin de l'actuelle saison 2019-2020, suspendue depuis le 16 mars en raison de l'épidémie du nouveau coronavirus (Covid-19). "Pour préserver l'intégrité de la compétition et les intérêts des clubs, les contrats des joueurs demeurent valables jusqu'à la fin de l'actuelle saison 2019-2020, quelle que soit la mention datée ou non (fin de saison) sur lesdits contrats. Le nombre de joueurs en fin de contrat et concernés par cette décision est de 200, dont 105 pour la Ligue 1 professionnelle et 95 pour la Ligue 2. Les joueurs en prêts sont au nombre de 9 (5 en Ligue 1 et 4 en Ligue 2.", a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué publié mercredi soir sur son site officiel. Des sujets d'ordre juridiques, réglementaires, financiers et autres organisationnels, ont été évoqués lors de la première réunion d'un groupe de travail, tenue mardi par vidéoconférence, sous la présidence du premier responsable de l'instance fédérale Kheireddine Zetchi, afin



de prendre en charge les difficultés nées de la crise sanitaire du nouveau coronavirus (Covid-19). Concernant les contrats arrivant à expiration à la fin de la saison, ou les nouveaux contrats déjà signés, la FAF a affirmé qu'elle "entérinera la suspension de la relation de travail entre les joueurs / entraîneurs / membres des

staffs techniques et leurs clubs employeurs respectifs, en raison de la cessation de toute activité footballistique due à un cas de force majeure qu'est la pandémie du Covid-19". Pour éviter un éventuel litige entre le joueur et le club sur l'exécution d'un contrat comme les parties l'avaient initialement prévu, "la FAF invite tous les clubs (em-

ployeurs) et les joueurs – entraîneurs (employés) à collaborer et négocier pour trouver un accord écrit (dont une copie sera remise aux instances du football) relatif aux conditions de travail applicables pour la période au cours de laquelle les compétitions sont suspendues, et ce en préservant les intérêts des deux parties. Les négoc-

iations sont menées sous l'égide de la Ligue de football professionnelle (LFP). "Concernant la prochaine période d'enregistrement (mercato estival), l'instance fédérale souligne qu'elle "sera adaptée aux dates de fin de l'actuelle saison 2019-2020 et le début de la prochaine saison (2020-2021), dans le respect de la durée de la limite maximale (à savoir 16 semaines), prévue par la réglementation. La FAF est donc autorisée à modifier les dates de la saison et de la période d'enregistrement - directement dans TMS et en la notifiant à la FIFA -". Enfin, s'agissant du volet relatif à la reprise de la compétition, le groupe de travail a estimé qu'il était "prématuré de s'y prononcer en l'absence de visibilité sur le début de la période de déconfinement et le retour graduel à une vie normale. Toutefois, il a été décidé de charger la LFP de mettre en place une commission, à laquelle se joindront la Direction technique nationale (DTN) et la Commission médicale fédérale de la FAF, pour étudier la meilleure possibilité d'établir un scénario de reprise de la compétition."

Covid-19: Nouredine Morceli en faveur de l'ouverture des centres de préparation des sportifs d'élite après dépistage



Le secrétaire d'Etat chargé du sport d'élite, Nouredine Morceli a appelé à l'ouverture des complexes sportifs pour permettre aux sportifs d'élite de continuer à s'entraîner pendant le confinement induit par la pandémie de Covid-19 à condition de les soumettre aux tests de dépistage. Le secrétaire d'Etat a indiqué que "les sportifs d'élite algériens, actuellement confinés, continuent de s'entraîner à domicile pour ceux qui le peuvent afin de maintenir leur condition physique, mais cela ne saurait se substituer à la préparation au niveau des complexes sportifs". Aussi, a-t-il appelé à "l'ouverture des infrastructures sportives afin de permettre aux sportifs d'élite de continuer à se préparer pendant le confinement décrété en raison de la pandémie de Covid-19", en insistant toutefois sur "l'impératif de les soumettre aux tests de dépistage et de mobiliser une équipe médicale comme ça se fait dans certains pays tels que les Etats-Unis d'Amérique". "La santé du citoyen et du sportif étant à la base tout, les autorités algériennes prendront toute décision à même de garantir l'intégrité de tous", a-t-il soutenu, estimant que "le sportif de haut niveau ne peut pas se permettre d'interrompre ses entraînements et sa préparation". Le secrétaire d'Etat s'est, par ailleurs, félicité des campagnes de sensibilisation menées par les sportifs algériens sur les réseaux sociaux ou à travers les initiatives humanitaires et les aides matérielles qu'ils fournissent dans tout le pays. Selon lui, "il est du devoir de chaque athlète d'aider avec ce qu'il peut dans la conjoncture que traverse le pays". Concernant le report des Jeux olympiques de Tokyo (2020) et des Jeux méditerranéens d'Oran (2021), M. Morceli a noté que "la conjoncture actuelle ne permet pas aux athlètes du monde entier de se préparer dans de bonnes conditions". Le report de ces deux manifestations est somme toute logique et va dans l'intérêt des sportifs, a-t-il considéré. Pour conclure, le secrétaire d'Etat chargé du sport d'élite a adressé un message aux sportifs algériens les invitant à faire preuve de patience et de détermination dans la conjoncture que traverse le pays et à poursuivre leurs activités sportives pour garder la forme.

B.C

Ligue 1 : CR Belouizdad : Franck Dumas refuse une reprise à huis clos

L'entraîneur français du CR Belouizdad (Ligue 1 algérienne de football), Franck Dumas, a refusé l'idée d'une éventuelle reprise de la compétition à huis clos, un mois après sa suspension en raison de l'épidémie du nouveau coronavirus (Covid-19). "Je ne veux pas qu'on reprenne sans supporteurs parce que le sport c'est un partage. Si on décide de reprendre la compétition cela voudra dire que les joueurs seront testés (au covid-19, ndlr). Je ne vois pas pourquoi on ferait les tests aux joueurs et pas aux gens, on ne doit pas être privilégié sur des choses comme ça.", a-t-il indi-

qué, sur la page officielle Facebook du Chabab. L'ensemble manifestations sportives sont suspendues depuis le 16 mars par le ministère de la jeunesse et des sports (MJS), jusqu'au 19 avril. Appelé à se prononcer sur le risque d'une saison blanche au vu de la situation sanitaire, le technicien français a estimé qu'il faudrait trouver "un compromis" entre les clubs. "Il y a plusieurs possibilités. Par exemple pour le handball en France, on a décidé de valider le classement actuel. Il faudra un compromis entre les présidents de clubs". Avant la suspension du championnat le 16 mars en raison de l'épidémie du



nouveau coronavirus (Covid-19), le CRB occupait la tête du classement avec 40 points à trois longueurs sur ses deux poursuivants directs l'ES Sétif et le MC Alger, qui comptent 37 points chacun. Le Chabab et le MCA détiennent un match en moins.

Rafik Saïfi au micro de beINSPORTS à Doha « On ne peut qu'être fier de nos champions d'Afrique »

L'ancien international algérien, Rafik Saïfi a qualifié la sélection nationale, sacrée championne d'Afrique en 2019 en Egypte, d'un groupe qui a retrouvé son bon esprit et qui veut toujours envier de donner de la joie au peuple. « Dans l'EN actuelle, c'est toujours un plaisir de regarder à l'œuvre des acteurs comme Mahrez, un Belaili ou un Bounedjah en forme, ou ce qu'un défenseur comme Belamri a accompli tout au long de la CAN. (...) On parle surtout d'un collectif au delà des individualités », a indiqué Saïfi, premier invité d'une série d'entretiens par Instagram, organisé par la chaîne sportive beINSPORTS à Doha. Le désormais consultant pour la chaîne n'a pas caché son enthousiasme et le sentiment de fierté quand il débrieife un match de la sélection algérienne en plateau. « Ce sentiment de fierté on le sent aussi chez les joueurs, en plus d'une envie de leur part de

donner de la joie au peuple algérien », s'est réjoui le héros de la compagne d'Oum Dourmane au Soudan, lors de la qualification historique des Verts au Mondial Sud-africain (2010), face à l'Egypte dans le match barrage, sur une réalisation d'Antiar Yahia. L'ancien joueur de MC Alger a aussi attribué le second sacre africain de l'EN au travail effectué par le sélectionneur Djamel Belmadi, son ancien coéquipier en sélection. « Grâce à Djamel, le groupe a réussi à retrouver un bon état d'esprit. C'est lui qui a réinstallé une certaine discipline et a remis en place une concurrence saine et positive où seuls les meilleurs sur le terrain jouent », a affirmé l'ancien joueur de Lorient en France. Pour Saïfi, la seule star de ce groupe de Belmadi, est « désormais, l'équipe nationale », ajoutant qu'il considère que cette sélection est favorisée pour la prochaine CAN-2021 et aussi favorite pour

se qualifier en Coupe du Monde-2022 et « pourquoi pas aller chercher le second tour », a-t-il indiqué avec un air de confiance. Au cours de l'entretien, l'homme aux 64 sélections est revenu également ses plus beaux souvenirs en EN, considérant que le fameux match barrage avec l'Egypte pour le Mondial-2010, avait un contexte particulier pour lui, en raison des événements d'un 14 novembre 2009 au Caire, qui ont précédé le match barrage. « Au Soudan, la solidarité et la fraternité qu'on avait entre nous et le staff avait fait de cette équipe une vraie famille et résume à elle seul l'état d'esprit qui régnait ce jour là et les liens qui unissaient le groupe, a expliquait, ajoutant à cela « Tout le public qui s'était déplacé et sa ferveur qui nous ont rapidement fait comprendre que le match serait pour nous ce jour là », a souligné, entre autres, Rafik Saïfi.

Bessa N /Ag

Benbouzid sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio Algérienne

« On y arrivera très rapidement avec le soutien de tous »

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a rassuré, hier sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio Algérienne, que la situation de la propagation du coronavirus est maîtrisée en Algérie. Affichant un optimisme mesuré, M. Benbouzid a indiqué que « le nombre de décès est en baisse. Et si nous avons moins de décès, cela veut dire moins de cas graves dans la rue. Avec l'espoir et le soutien de tous, on y arrivera très rapidement ». Affirmant que tous les moyens sont déployés pour préserver la santé des Algériens, Benbouzid souligne, tout de même, que « personne ne peut dire où se situe le pic. Nous avons appris beaucoup de choses en expériences, et nous avons consolidé nos positions. Les membres du conseil s'accordent maintenant qu'il n'y a plus de divergences ». Abordant le mois sacré du Ramadhan, le ministre a exprimé son souhait pour que ce dernier, dit-il, « se déroule dans la quiétude et la sérénité pour tous les concitoyens de notre pays ».

N°842 Samedi 18 Avril 2020 — Email : monde.adm@gmail.com
WebSite : www.lemondeadm.com — Prix : 20 DA

Présidence

Le Président Tebboune reçoit un appel téléphonique de l'Emir du Qatar

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu, jeudi, un appel téléphonique de la part de l'Emir de l'Etat du Qatar, Cheikh Tamim Ben Hamad Al-Thani, qui s'est enquis des efforts consentis par l'Algérie face à la propagation de la pandémie de Covid-19, indique un communiqué de la Présidence de la République. "Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune a reçu, jeudi après-midi, un appel téléphonique de la part de son frère, Son Altesse, l'Emir de l'Etat du Qatar, Cheikh Tamim Ben Hamad Al-Thani, qui s'est enquis des efforts consentis par l'Algérie face à la propagation de la pandémie de Covid-19, réaffirmant la disponibilité de son pays à apporter l'aide nécessaire à l'Algérie afin de lui permettre rapidement de venir à bout de cette pandémie", précise le communiqué. L'occasion était pour l'émir du Qatar de présenter au Président Tebboune ses "vœux les meilleurs à l'approche du mois de Ramadhan et au peuple algérien davantage de

progrès et de bien-être". Pour sa part, le Président de la République qui a exprimé ses remerciements à l'Emir du Qatar, s'est dit "touché" par cette position fraternelle qui dénote la solidité des liens

unissant les deux peuples des deux pays, lui exprimant également ses meilleurs vœux à l'approche du mois de Ramadhan, et au peuple qatari frère davantage de progrès et de prospérité".



Coronavirus : Bel Algérie soutient la caravane nationale de solidarité



La Fromagerie Bel Algérie a annoncé son soutien à la caravane nationale de solidarité pour lutter contre le COVID-19, avec une contribution financière équivalente à deux millions de portions de fromage, a-t-elle indiqué dans un communiqué. "La filiale Algérienne, Fromagerie Bel Algérie, engage sa responsabilité sociétale pour soutenir le plan de solidarité national à destination des hôpitaux et l'ensemble du personnel soignant, et également pour encourager les associations qui viennent en aide aux familles et personnes nécessiteuses", a précisé la même source. L'entreprise a salué, à cette occasion, "les efforts de l'ensemble du corps médical à travers tout le territoire national pour son abnégation dans cette bataille contre le COVID-19".

Rapatriement

Le dernier groupe des ressortissants algériens aux EAU arrive à Alger



Le dernier groupe des ressortissants algériens bloqués aux Emirats arabes unis (EAU) est arrivé jeudi à l'aéroport international d'Alger, a indiqué le PDG de l'Aéroport d'Alger, Tahar Allache. Ce dernier groupe des ressortissants algériens bloqués aux EAU en raison de la suspension du trafic aérien international suite à la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), est composé de 296 Algériens à bord d'un avion relevant de la compagnie aérienne "Emirates Airlines". Pour rappel, l'opération de rapatriement des ressortissants algériens bloqués aux EAU avait débuté samedi dernier via deux avions relevant d'Air Algérie ayant transporté près de 600 voyageurs. Un autre avion émirati avait rapatrié, le même jour, un autre groupe composé de plus de 200 ressortissants algériens, portant ainsi le nombre de vols de rapatriement à 4 vols, dont deux effectués par Air Algérie et deux autres par la compagnie aérienne "Emirates Airlines". Depuis le début de la crise sanitaire, l'Algérie a rapatrié plus de 8.000 de ses ressortissants à l'étranger, alors que la quasi-totalité des espaces aériens à travers le monde est fermée. Ces mesures de rapatriement des Algériens des ports et aéroports à l'étranger, avaient été prises suite aux instructions du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, après la propagation de la pandémie Covid-19.

ONU: à l'initiative de l'Algérie, L'Ambassade d'Algérie au Caire appelle les Algériens bloqués en Egypte à s'inscrire au plus vite pour leur rapatriement



L'ambassade d'Algérie au Caire a appelé, jeudi, les Algériens résidant en Algérie et bloqués en Egypte, concernés par le rapatriement à s'inscrire, au plus vite, via le site du ministère de l'Intérieur ou le lien direct : www.services.interieur.gov.dz, indiquait un communiqué du ministère.

« L'Ambassade d'Algérie au Caire porte à la connaissance de tous les citoyens algériens résidant en Algérie et bloqués actuellement en Egypte (Pour des motifs autres que la résidence), que la Commission nationale provisoire chargée du suivi de la pandémie du nouveau coronavirus a mis en place une base de données électroniques d'une durée déterminée pour les inscriptions via le site du ministère de l'Intérieur ou le lien direct : www.services.interieur.gov.dz, lit-on dans le communiqué. « L'Ambassade demande à tous les citoyens concernés par le rapatriement de s'inscrire, au plus vite, à la base de données précitée », précisait le document.